



2017/2191(INI)

28.11.2017

AMENDEMENTS

1 - 292

Projet de rapport

Ramon Tremosa i Balcells

Rapport annuel sur la politique de concurrence
(2017/2191 (INI))

Amendement 1

Alfred Sant

Proposition de résolution

Visa 1

Proposition de résolution

– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), et notamment ses articles 39, 42 et 101 à 109,

Amendement

– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), et notamment ses articles 39, 42 et 101 à 109 *ainsi que son article 174,*

Or. en

Amendement 2

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la communication de la Commission relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne^{3 bis},*

^{3 bis} JO C 262 du 19.7.2016, p. 1.

Or. en

Amendement 3

Jonás Fernández

Proposition de résolution

Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu sa résolution du 22 novembre 2016 sur le livre vert sur les services financiers de détail,*

Or. en

Amendement 4
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu sa résolution du 14 novembre 2017 sur le plan d'action sur les services financiers de détail,*

Or. en

Amendement 5
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution

Amendement

– *vu sa résolution du 19 janvier 2016 sur le rapport annuel sur la politique de concurrence de l'Union européenne (2014)⁴ et sa résolution du 10 mars 2015 sur le rapport annuel sur la politique de concurrence de l'Union (2013)⁵,*

– *vu son rapport du 12 janvier 2017 (A8-0001/2017) sur le rapport annuel sur la politique de concurrence de l'Union européenne, ainsi que les rapports des années précédentes,*

⁴ *Textes adoptés, P8_TA(2016)0004.*

⁵ *Textes adoptés, P8_TA(2015)0051.*

Or. en

Amendement 6
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'avis du Comité économique et social européen sur le rapport sur la politique de concurrence 2016,*

Or. en

Amendement 7
Alfred Sant

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu sa résolution du 4 février 2016 sur la situation spécifique des îles [2015/3014(RSP)],*

Or. en

Amendement 8
Jonás Fernández, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la politique de concurrence, qui constitue en elle-même un outil de sauvegarde de la démocratie européenne, en cela qu'elle empêche la concentration excessive du pouvoir économique et financier entre les mains d'un nombre restreint d'acteurs, laquelle mettrait en*

péril l'indépendance des autorités politiques européennes vis-à-vis des grands groupes industriels et bancaires,

Or. en

Amendement 9
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. accueille favorablement le rapport du 31 mai 2017 sur la politique de concurrence 2016 (COM(2017)0285);

Amendement

1. accueille favorablement le rapport du 31 mai 2017 sur la politique de concurrence 2016 (COM(2017)0285), **qui peut contribuer à rétablir un niveau suffisant d'investissement et d'innovation en créant un environnement concurrentiel équitable; fait en outre remarquer que l'innovation devrait être au fondement de l'avenir de l'Europe; relève qu'en règle générale, le Parlement européen n'intervient dans le domaine du droit de la concurrence que dans le cadre de la procédure de consultation, et que son influence est dès lors très limitée par rapport à celle de la Commission;**

Or. en

Amendement 10
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. **accueille favorablement le** rapport du 31 mai 2017 sur la politique de concurrence 2016 (COM(2017)0285);

Amendement

1. **prend note du** rapport du 31 mai 2017 sur la politique de concurrence 2016 (COM(2017)0285);

Amendement 11
Bernard Monot

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. **accueille favorablement le** rapport du 31 mai 2017 sur la politique de concurrence 2016 (COM(2017)0285);

Amendement

1. **prend note du** rapport du 31 mai 2017 sur la politique de concurrence 2016 (COM(2017)0285);

Or. fr

Amendement 12
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que le Parlement devrait aussi obtenir des pouvoirs de codécision dans le domaine de la politique de concurrence et regrette que ce domaine de stratégie politique de l'Union n'ait pas été renforcé dans sa dimension démocratique à l'occasion des modifications qui ont récemment été apportées aux traités; demande dès lors que les traités soient modifiés en conséquence et que la procédure législative ordinaire, prévue par le traité de Lisbonne, s'applique aussi au droit de la concurrence;

Or. en

Amendement 13
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne qu'une concurrence efficace sur le marché intérieur européen profite en premier lieu aux consommateurs;

Or. de

Amendement 14
Bernard Monot

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. soutient fermement l'indépendance de la Commission dans sa mission d'élaborer et de mettre en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt des consommateurs de l'Union;

2. soutient fermement ***les actions de la Commission dans sa lutte contre l'évasion fiscale des multinationales, en particulier du secteur numérique, et ce y compris quand cette évasion fiscale est directement facilitée et rendue légale par des États de l'Union; prend note favorablement dans ce contexte*** de l'indépendance de la Commission dans sa mission d'élaborer et de mettre en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt des consommateurs de l'Union;

Or. fr

Amendement 15
Brian Hayes

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. soutient fermement l'indépendance de la Commission dans sa mission

2. soutient fermement l'indépendance de la Commission dans sa mission

d'élaborer et de mettre en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt des consommateurs de l'Union;

d'élaborer et de mettre en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt des consommateurs de l'Union; ***insiste sur le fait que la politique de concurrence devrait être fondée sur des éléments avérés et être appliquée de manière cohérente dans tous les États membres;***

Or. en

Amendement 16
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. soutient fermement l'indépendance de la Commission dans sa mission d'élaborer et de mettre en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt des consommateurs ***de l'Union;***

Amendement

2. soutient fermement l'indépendance de la Commission dans sa mission d'élaborer et de mettre en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt ***des citoyens, notamment lorsque ce sont des consommateurs dans une position vulnérable;***

Or. en

Amendement 17
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. soutient fermement l'indépendance de la Commission dans ***sa*** mission d'élaborer et de mettre en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt des consommateurs de l'Union;

Amendement

2. soutient fermement l'indépendance de la Commission ***et des autorités nationales de concurrence*** dans ***leur*** mission d'élaborer et de mettre en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt des consommateurs de l'Union;

Or. en

Amendement 18
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. soutient fermement l'indépendance de la Commission dans sa mission d'élaborer et de mettre en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt des consommateurs de l'Union;

Amendement

2. soutient fermement l'indépendance de la Commission dans sa mission d'élaborer et de mettre *efficacement* en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt des consommateurs de l'Union *et des entreprises actives dans l'Union*;

Or. de

Amendement 19
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. *soutient fermement l'indépendance de la Commission dans sa mission d'élaborer et de mettre en œuvre des règles de concurrence de l'Union dans l'intérêt des consommateurs de l'Union*;

Amendement

2. *souligne que la Commission devrait garantir que le principe de responsabilité démocratique s'applique aux mesures qu'elle prend lorsqu'elle élabore et met en œuvre des règles de concurrence de l'Union*;

Or. en

Amendement 20
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. *estime qu'une mise en œuvre stricte et impartiale de la politique de concurrence peut contribuer de manière importante à la réalisation de certaines priorités politiques clés, telles que l'instauration d'un marché interne plus approfondi et plus équitable, d'un marché unique numérique connecté et d'une union de l'énergie intégrée et respectueuse de l'environnement;*

Or. en

Amendement 21

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. salue les efforts déployés par la Commission pour entretenir des contacts réguliers avec les membres de la commission compétente du Parlement;

Amendement

3. salue les efforts déployés par la Commission pour entretenir des contacts réguliers avec les membres de la commission compétente du Parlement; **demande à la Commission des réponses plus détaillé aux requêtes spécifiques émises par le Parlement européen dans son rapport annuel sur la concurrence;**

Or. en

Amendement 22

Markus Ferber

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. salue les efforts déployés par la

Amendement

3. salue les efforts déployés par la

Commission pour entretenir des contacts réguliers avec les membres de la commission compétente du Parlement;

Commission pour entretenir des contacts réguliers avec les membres de la commission compétente du Parlement *et du groupe de travail sur la politique de concurrence de la commission des affaires économiques et monétaires;*

Or. de

Amendement 23
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. salue les efforts déployés par la Commission pour entretenir des contacts réguliers avec les membres de la commission compétente du Parlement;

Amendement

3. salue les efforts déployés par la Commission pour entretenir des contacts réguliers avec les membres de la commission compétente du Parlement, *en sus du dialogue structuré avec la commissaire chargée de la concurrence;*

Or. en

Amendement 24
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. salue les efforts déployés par la Commission pour entretenir des contacts réguliers avec les membres de la commission compétente du Parlement;

Amendement

3. salue *et invite à poursuivre* les efforts déployés par la Commission pour entretenir des contacts réguliers avec les membres de la commission compétente du Parlement;

Or. en

Amendement 25
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite la Commission à assurer des échanges réguliers d'informations avec le Parlement sur l'élaboration et la mise en œuvre de la législation de l'Union, des accords internationaux et d'autres actes législatifs non contraignants concernant la politique de concurrence;

Amendement

4. invite la Commission à assurer des échanges réguliers d'informations avec le Parlement sur l'élaboration et la mise en œuvre de la législation de l'Union, des accords internationaux et d'autres actes législatifs non contraignants concernant la politique de concurrence; ***estime que ceci n'est pas suffisamment mis en œuvre dans les négociations autour de l'accord entre l'Union européenne et le Canada concernant l'échange d'informations au cours des procédures relatives aux règles de concurrence; invite le Conseil à ratifier l'accord dès que possible;***

Or. de

Amendement 26
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite la Commission à assurer des échanges réguliers d'informations avec le Parlement sur l'élaboration et la mise en œuvre de la législation de l'Union, des accords internationaux et d'autres actes législatifs non contraignants concernant la politique de concurrence;

Amendement

4. invite la Commission à assurer des échanges réguliers d'informations avec le Parlement sur l'élaboration et la mise en œuvre de la législation de l'Union, des accords internationaux et d'autres actes législatifs non contraignants concernant la politique de concurrence; ***estime qu'il serait souhaitable de mettre en place un système d'échange tout aussi régulier avec les autorités nationales de concurrence, qui prennent la majorité des décisions dans lesquelles les règles de concurrence de l'Union s'appliquent;***

Amendement 27
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne que, pour imposer efficacement les principes du droit de la concurrence à l'ère de la mondialisation, une coopération internationale est indispensable; invite dès lors la Commission européenne à accélérer la coopération internationale en matière de droit de la concurrence;

Amendement 28
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans le secteur de l'énergie et des transports, et de renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans le secteur de l'énergie, **dans le secteur bancaire et dans le secteur** des transports, et de renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres; **rappelle toutefois que le système énergétique est une infrastructure en réseau qui nécessite un traitement particulier pour permettre et favoriser l'autoconsommation;**

Amendement 29
Bernard Monot

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans le secteur de l'énergie et des transports, ***et de renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;***

Amendement

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans le secteur de l'énergie et des transports;

Amendement 30
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. ***demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans le secteur de l'énergie et des transports, et de renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;***

Amendement

5. ***observe que l'éradication des pratiques anticoncurrentielles telles que le dumping social et fiscal dans l'Union est une condition préalable à la création d'un marché unique équitable;***

Amendement 31

Alfred Sant

**Proposition de résolution
Paragraphe 5**

Proposition de résolution

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, **en particulier dans le secteur de l'énergie et des transports**, et de renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union **afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres**;

Amendement

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique et de renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union, **le cas échéant**;

Or. en

**Amendement 32
Barbara Kappel**

**Proposition de résolution
Paragraphe 5**

Proposition de résolution

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans le secteur de l'énergie et des transports, et **de renforcer** l'application des règles de concurrence de l'Union afin **d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale** dans les États membres;

Amendement

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans le secteur de l'énergie, **en ce qui concerne le marché unique numérique et dans le secteur** des transports, et **d'améliorer** l'application des règles de concurrence de l'Union afin **de parvenir à une mise en œuvre cohérente** dans les États membres;

Or. en

**Amendement 33
Olle Ludvigsson**

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans le secteur de l'énergie et des transports, **et de** renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;

Amendement

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans le secteur de l'énergie et des transports, **ainsi que dans le secteur des services financiers de détail, de manière à** renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;

Or. en

Amendement 34

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans **le secteur** de l'énergie et des transports, et de **renforcer** l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;

Amendement

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, en particulier dans **les secteurs du numérique**, de l'énergie et des transports, et de **garantir** l'application **stricte et impartiale** des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;

Or. en

Amendement 35

Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre **des directives liées** à l'achèvement du marché unique, en particulier dans **le secteur** de l'énergie **et** des transports, et de renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;

Amendement

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre **de la législation liée** à l'achèvement du marché unique, en particulier dans **les secteurs de la fiscalité**, de l'énergie, des transports **et du numérique**, et de renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;

Or. en

Amendement 36

Ivana Maletić

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique, **en particulier dans le secteur de l'énergie et des transports**, et de renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;

Amendement

5. demande à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives liées à l'achèvement du marché unique et de renforcer l'application des règles de concurrence de l'Union afin d'éviter qu'elles soient mises en œuvre de manière inégale dans les États membres;

Or. en

Amendement 37

Gunnar Hökmark

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

5 bis. insiste sur la nécessité d'approfondir le marché unique, et de

Amendement

parvenir ainsi à un nouvel achèvement et à la liberté d'établissement dans tous les secteurs; souligne le besoin d'opérer des réformes structurelles et un assainissement budgétaire en vertu du pacte de stabilité et de croissance; demande à la Commission, afin de rétablir la crédibilité de ce pacte, de veiller à que tous les États membres respectent les règles au lieu de demander la création de nouvelles règles et de nouvelles institutions;

Or. en

Amendement 38
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. fait observer que les aides d'État peuvent constituer un outil nécessaire pour garantir que les secteurs de l'énergie et des transports bénéficient des infrastructures et des ressources requises, notamment au regard de la situation en Europe, continent qui connaît une transition vers des systèmes d'approvisionnement et de transport énergétiques plus propres et plus favorables à l'environnement;

Or. en

Amendement 39
Jonás Fernández, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. *estime que les comptes courants et d'épargne ne devraient pas générer de commissions à payer par l'utilisateur, sauf services spécifiques souscrits par ce dernier;*

Or. en

Amendement 40
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. *constate que les aides d'État peuvent s'avérer nécessaires pour garantir la fourniture de services d'intérêt économique général, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports et des télécommunications; souligne que l'intervention de l'État est souvent le meilleur outil politique pour garantir des services cruciaux destinés à soutenir des régions et îles isolées, éloignées ou périphériques au sein de l'Union;*

Or. en

Amendement 41
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. *estime important de garantir la concurrence des services financiers, y compris des assurances, sur le marché intra-européen, ce qui requiert de veiller à*

*la capacité d'acquisition transfrontière
desdits services;*

Or. en

Amendement 42
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 quater. s'oppose à l'obligation pour les utilisateurs de justifier d'un domicile dans l'État membre où est domicilié l'établissement financier ou la société d'assurance en question aux fins d'une prestation de services, car cette pratique est incompatible avec l'objectif d'un marché intérieur des services financiers de détail;

Or. en

Amendement 43
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 quater. souligne que le raccordement des îles ou régions périphériques est essentiel pour le maintien de niveaux acceptables d'initiative économique et sociale et la progression de ces derniers, grâce à la conservation des liaisons indispensables pour les relations commerciales;

Or. en

Amendement 44
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 quinquies. rappelle également à la Commission que les établissements financiers continuent de suspendre l'utilisation des cartes de paiement lorsque leur propriétaire s'installe dans un autre État membre, et appelle à nouveau à la mise en place de mesures à cet égard, notamment par l'interpellation des autorités nationales;

Or. en

Amendement 45
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 5 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 sexies. souligne que l'accès à des liquidités par l'intermédiaire de distributeurs automatiques de billets est un service public essentiel qui doit être fourni sans qu'aucune pratique discriminatoire, anticoncurrentielle ou déloyale ne soit appliquée et qui ne doit, en conséquence, pas entraîner de coûts excessifs;

Or. en

Amendement 46
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à **réaffecter** à sa direction générale de la concurrence **des ressources financières et humaines suffisantes** pour faire face à la charge de travail croissante de cette DG;

Amendement

6. **salue les efforts déployés par la direction générale (DG) de la concurrence en 2016 pour continuer de stabiliser son personnel et d'en équilibrer la composition; se félicite que des progrès aient été enregistrés en 2016 sur les principaux enjeux de gestion des ressources humaines auxquels cette DG était confrontée; se félicite que le taux de rotation du personnel, qui était l'une des préoccupations majeures, ait atteint son niveau le plus bas depuis le début des mesures (à savoir 10,8 % en 2016, contre 13,9 % en 2015);** invite la Commission à **continuer d'optimiser ses ressources financières et humaines au sein de** sa direction générale de la concurrence pour faire face à la charge de travail croissante de cette DG; **rappelle que ladite DG a évalué son rapport coût-efficacité, avec un résultat positif;**

Or. en

Amendement 47
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à réaffecter à sa direction générale de la concurrence des ressources financières et humaines suffisantes pour faire face à la charge de travail croissante de cette DG;

Amendement

6. invite la Commission à réaffecter à sa direction générale de la concurrence des ressources financières et humaines suffisantes pour faire face à la charge de travail croissante de cette DG; **fait observer qu'une telle augmentation devrait aller de pair avec une délimitation stricte des missions des structures**

organisationnelles de la DG, à savoir entre les départements chargés de l'élaboration des lignes directrices et ceux auxquels revient la responsabilité d'appliquer lesdites lignes directrices à des cas particuliers afin d'éviter que la direction générale de la concurrence ne joue à la fois le rôle de la police, du procureur et du juge;

Or. en

Amendement 48

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à **réaffecter** à sa direction générale de la concurrence des ressources financières et humaines **suffisantes pour faire face** à la charge de travail croissante de cette DG;

Amendement

6. invite la Commission à **doter** sa direction générale de la concurrence des ressources financières et humaines **adaptées** à la charge de travail croissante **ainsi qu'à la diversification de l'éventail des tâches** de cette DG, **en réaffectant lesdites ressources à partir d'autres DG dont la valeur ajoutée européenne est moindre;**

Or. en

Amendement 49

Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

6 bis. souligne à nouveau que la corruption dans les marchés publics a de graves effets de distorsion de la

Amendement

concurrence sur les marchés européens; rappelle que la passation des marchés publics est l'une des activités des pouvoirs publics les plus exposées à la corruption; attire l'attention sur le fait que, dans certains États membres, la passation de marchés publics financée par l'Union comporte des risques de corruption plus élevés qu'en cas de financement au niveau national; invite la Commission à continuer de lutter contre la mauvaise utilisation des fonds de l'Union et d'encourager l'obligation de rendre compte dans le domaine des marchés publics; se félicite également de la création du Parquet européen;

Or. en

Amendement 50
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande aux institutions de l'Union, dans le cadre du prochain débat d'orientation budgétaire de l'Union, d'envisager la création d'un budget opérationnel distinct afin d'améliorer l'efficacité et la gestion de la direction générale de la concurrence, en modernisant par exemple ses outils électroniques et informatiques;

Or. en

Amendement 51
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. *salue les progrès effectués par la direction générale de la concurrence dans le domaine de l'égalité des chances, avec notamment une proportion de 36 % de femmes parmi les cadres intermédiaires;*

Or. en

Amendement 52
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. *invite la direction générale de la concurrence à achever l'évaluation de ses circuits financiers afin de continuer d'améliorer l'efficacité de ses opérations financières en 2017 et de présenter ses conclusions à la commission parlementaire compétente;*

Or. en

Amendement 53
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. prend acte du fait que les règles de l'Union ne prévoient pas d'échéances pour les *enquêtes antitrust*, comme c'est le cas pour les délais d'examen formel des opérations de concentration et pour un grand nombre d'autorités nationales de concurrence; *fait remarquer que, par conséquent, les décisions sont parfois*

7. prend acte du fait que les règles de l'Union ne prévoient pas d'échéances pour les *opérations de concentration*, comme c'est le cas pour les délais d'examen formel des opérations de concentration et pour un grand nombre d'autorités nationales de concurrence;

prises trop tard, après que les concurrents ont été contraints de sortir du marché;

Or. en

Amendement 54
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. prend acte du fait que les règles de l'Union ne prévoient pas d'échéances pour les enquêtes antitrust, comme c'est le cas pour les délais d'examen formel des opérations de concentration et pour un grand nombre d'autorités nationales de concurrence; fait remarquer que, par conséquent, les décisions sont parfois prises *trop tard, après que les concurrents ont été contraints de sortir du marché;*

Amendement

7. prend acte du fait que les règles de l'Union ne prévoient pas d'échéances pour les enquêtes antitrust, comme c'est le cas pour les délais d'examen formel des opérations de concentration et pour un grand nombre d'autorités nationales de concurrence; fait remarquer que, par conséquent, les décisions *ne* sont parfois *pas* prises *en temps voulu;*

Or. en

Amendement 55
Ivana Maletić

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. prend acte du fait que les règles de l'Union ne prévoient pas d'échéances pour les enquêtes antitrust, comme c'est le cas pour les *délais d'examen formel des opérations de concentration et pour un* grand nombre d'autorités nationales de concurrence; fait remarquer que, par conséquent, les décisions sont parfois prises trop tard, après que les concurrents ont été contraints de sortir du marché;

Amendement

7. prend acte du fait que les règles de l'Union ne prévoient pas d'échéances pour les enquêtes antitrust, comme c'est le cas pour les *révisions et enquêtes formelles d'un* grand nombre d'autorités nationales de concurrence; fait remarquer que, par conséquent, les décisions sont parfois prises trop tard, après que les concurrents ont été contraints de sortir du marché;

Amendement 56
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission à adopter des lignes directrices visant à limiter la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs;

Amendement

8. invite la Commission à adopter des lignes directrices visant à limiter la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs, ***tout en veillant à ne pas compromettre sa propre capacité à surveiller les affaires qui font l'objet d'une enquête; insiste, en particulier, pour que l'adoption d'échéances claires s'accompagne des protections adaptées afin de dissuader les entreprises qui font l'objet d'une enquête de recourir à des tactiques dilatoires;***

Amendement 57
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission à adopter des lignes directrices visant à limiter la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs;

Amendement

8. invite la Commission à adopter des lignes directrices visant à limiter la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs; ***estime qu'il importe d'autoriser l'allongement et l'assouplissement des échéances***

uniquement dans les cas complexes où les enquêtes doivent être étendues à d'autres entreprises;

Or. en

Amendement 58
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission à adopter des lignes directrices visant à limiter la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs;

Amendement

8. invite la Commission à adopter des lignes directrices visant à limiter la durée des enquêtes antitrust *et des procédures concernant l'abus de position dominante*, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs;

Or. de

Amendement 59
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission à adopter des *lignes directrices* visant à limiter la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs;

Amendement

8. invite la Commission à adopter des *orientations* visant à limiter la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs;

Or. es

Amendement 60
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission à adopter des lignes directrices visant à **limiter** la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs;

Amendement

8. invite la Commission à adopter des lignes directrices visant à **optimiser** la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs;

Or. en

Amendement 61
Pervenche Berès, Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission à adopter des lignes directrices visant à **limiter** la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs;

Amendement

8. invite la Commission à adopter des lignes directrices visant à **réduire** la durée des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui ne soit pas préjudiciable aux consommateurs;

Or. en

Amendement 62
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. invite la Commission à **adopter** des **lignes directrices visant à limiter la durée** des enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui **ne soit pas préjudiciable** aux consommateurs;

8. invite la Commission à **réfléchir à** des **moyens d'accélérer les** enquêtes antitrust, afin d'éviter l'incertitude ou des charges excessives pour les entreprises et de façonner un paysage concurrentiel qui soit **favorable** aux consommateurs;

Or. en

Amendement 63

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne **que, bien qu'il convient de** trouver un juste équilibre entre la rapidité des enquêtes et la nécessité de dûment protéger les droits de la défense, **la mise en place d'échéances claires aiderait les autorités antitrust à faire un usage plus efficace de leurs ressources;**

Amendement

9. souligne **l'objectif politique consistant à** trouver un juste équilibre entre la rapidité des enquêtes et la nécessité de dûment protéger les droits de la défense;

Or. en

Amendement 64

Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que, bien qu'il convient de trouver un juste équilibre entre la rapidité des enquêtes et la nécessité de dûment protéger les droits de la défense, la mise en place d'échéances **claires aiderait** les autorités antitrust à faire un usage plus efficace de leurs ressources;

Amendement

9. souligne que, bien qu'il convient de trouver un juste équilibre entre la rapidité des enquêtes et la nécessité de dûment protéger les droits de la défense, **ainsi que la qualité des enquêtes,** la mise en place d'échéances **peut aider** les autorités antitrust à faire un usage plus efficace de

leurs ressources;

Or. en

Amendement 65

Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que, bien qu'il convient de trouver un juste équilibre entre la rapidité des enquêtes et la nécessité de dûment protéger les droits de la défense, la mise en place d'échéances *claires* aiderait les autorités antitrust à faire un usage plus efficace de leurs ressources;

Amendement

9. souligne que, bien qu'il convient de trouver un juste équilibre entre la rapidité des enquêtes et la nécessité de dûment protéger les droits de la défense, la mise en place d'échéances *indicatives* aiderait les autorités antitrust à faire un usage plus efficace de leurs ressources;

Or. en

Amendement 66

Jonás Fernández

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que, bien qu'il convient de trouver un juste équilibre entre la rapidité des enquêtes et la nécessité de dûment protéger les droits de la défense, la mise en place d'échéances *claires* aiderait les autorités antitrust à faire un usage plus efficace de leurs ressources;

Amendement

9. souligne que, bien qu'il convient de trouver un juste équilibre entre la rapidité des enquêtes et la nécessité de dûment protéger les droits de la défense, la mise en place d'échéances *indicatives* aiderait les autorités antitrust à faire un usage plus efficace de leurs ressources;

Or. es

Amendement 67

Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. *observe qu'afin d'améliorer la rapidité des principales enquêtes antitrust, la Commission européenne et les autres parties prenantes pourraient utiliser plus fréquemment les procédures antitrust rationalisées, par exemple en recourant davantage aux appels confidentiels à un avocat et aux salles d'information («data room») de manière à permettre aux entreprises d'accéder aux preuves accumulées contre elles; estime que les autorités antitrust devraient faire preuve de rigueur pour ce qui est des échéances que doivent respecter les entreprises lorsqu'elles répondent aux demandes d'informations envoyées par la Commission européenne;*

Or. en

Amendement 68
Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. *estime que la Commission pourrait être plus efficace si elle organisait des réunions préalables au procès, séparément ou collectivement, avec les parties faisant l'objet de l'enquête, les plaignants et d'autres parties intéressées, afin de convenir de calendriers ciblés et des questions clés du dossier devant faire l'objet de l'enquête;*

supprimé

Or. en

Amendement 69
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. *estime que la Commission pourrait être plus efficace si elle organisait des réunions préalables au procès, séparément ou collectivement, avec les parties faisant l'objet de l'enquête, les plaignants et d'autres parties intéressées, afin de convenir de calendriers ciblés et des questions clés du dossier devant faire l'objet de l'enquête;*

supprimé

Or. en

Amendement 70
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. *estime que la Commission pourrait être plus efficace si elle organisait des réunions préalables au procès, séparément ou collectivement, avec les parties faisant l'objet de l'enquête, les plaignants et d'autres parties intéressées, afin de convenir de calendriers ciblés et des questions clés du dossier devant faire l'objet de l'enquête;*

supprimé

Or. en

Amendement 71
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. estime que la Commission pourrait être plus efficace si elle organisait des réunions préalables au procès, séparément ou collectivement, avec les parties faisant l'objet de l'enquête, les plaignants et d'autres parties intéressées, afin de convenir de calendriers ciblés et des questions clés du dossier devant faire l'objet de l'enquête;

Amendement

10. estime que la Commission pourrait être plus efficace si elle organisait des réunions préalables au procès, séparément ou collectivement, avec les parties faisant l'objet de l'enquête, les plaignants et d'autres parties intéressées, **y compris les représentants des travailleurs et les autorités publiques**, afin de convenir de calendriers ciblés et des questions clés du dossier devant faire l'objet de l'enquête;

Or. en

Amendement 72
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte que la plupart des décisions concernant des problèmes d'ententes et des aides d'État sont prises au niveau national et estime que la Commission devrait garantir la cohérence globale et l'indépendance des mesures de politique de concurrence au sein du marché intérieur, avec le soutien du réseau européen de la concurrence (REC);

Amendement

11. prend acte que la plupart des décisions concernant des problèmes d'ententes et des aides d'État sont prises au niveau national et estime que la Commission devrait garantir la cohérence globale et l'indépendance des mesures de politique de concurrence au sein du marché intérieur, avec le soutien du réseau européen de la concurrence (REC); ***fait remarquer que, dans le cadre de la révision de la mise en œuvre de la politique de concurrence, il conviendrait de tenir compte de l'importance du rôle que joue le secteur public dans la fourniture et la gestion de biens et de services lorsqu'il existe des externalités que le marché ne peut pas correctement prendre en charge;***

Amendement 73
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte que la plupart des décisions concernant des problèmes d'ententes et des aides d'État sont prises au niveau national et estime que la Commission devrait garantir la cohérence globale et l'indépendance des mesures de politique de concurrence au sein du marché intérieur, avec le soutien du réseau européen de la concurrence (REC);

Amendement

11. prend acte que la plupart des décisions concernant des problèmes d'ententes et des aides d'État sont prises au niveau national et estime que la Commission devrait garantir la cohérence globale et l'indépendance des mesures de politique de concurrence au sein du marché intérieur, avec le soutien du réseau européen de la concurrence (REC); **salue la proposition de la Commission européenne en faveur du renforcement de la compétence des autorités nationales pour que le droit européen de la concurrence soit appliqué de manière plus efficace;**

Amendement 74
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte que la plupart des décisions concernant des problèmes d'ententes et des aides d'État sont prises au niveau national et estime que la Commission devrait garantir la cohérence globale et l'indépendance des mesures de politique de concurrence au sein du marché intérieur, avec le soutien du réseau

Amendement

11. prend acte que la plupart des décisions concernant des problèmes d'ententes et des aides d'État sont prises au niveau national et estime que la Commission devrait garantir la cohérence globale et l'indépendance des mesures de politique de concurrence au sein du marché intérieur, avec le soutien du réseau européen de la concurrence (REC), **sans**

européen de la concurrence (REC);

faire fi des compétences des autorités nationales de concurrence;

Or. en

Amendement 75

Alfred Sant

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte que la plupart des décisions concernant des problèmes d'ententes et des aides d'État sont prises au niveau national et estime que la Commission devrait garantir la cohérence globale et l'indépendance des mesures de politique de concurrence au sein du marché intérieur, avec le soutien du réseau européen de la concurrence (REC);

Amendement

11. prend acte que la plupart des décisions concernant des problèmes d'ententes et des aides d'État sont prises au niveau national et estime que, ***tout en respectant le principe de subsidiarité***, la Commission devrait garantir la cohérence globale et l'indépendance des mesures de politique de concurrence au sein du marché intérieur, avec le soutien du réseau européen de la concurrence (REC);

Or. en

Amendement 76

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte que la plupart des décisions concernant des problèmes d'ententes ***et des aides d'État*** sont prises au niveau national ***et estime que*** la Commission ***devrait garantir*** la cohérence globale et l'indépendance des mesures de politique de concurrence au sein du marché intérieur, avec le soutien du réseau européen de la concurrence (REC);

Amendement

11. prend acte que la plupart des décisions concernant des problèmes d'ententes sont prises au niveau national; ***invite*** la Commission ***à surveiller*** la cohérence globale et l'indépendance des mesures ***d'exécution*** de la politique de concurrence au sein du marché intérieur avec le soutien du réseau européen de la concurrence (REC);

Amendement 77
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. se félicite de la proposition de la Commission de directive du Parlement européen et du Conseil visant à doter les autorités de concurrence des États membres des moyens de mettre en œuvre plus efficacement les règles de concurrence et à garantir le bon fonctionnement du marché intérieur; estime qu'il est essentiel de disposer d'outils efficaces pour lutter contre les distorsions de concurrence en vue d'un bon fonctionnement du marché unique intérieur, et qu'il faut impérativement que les consommateurs et les entreprises puissent compter sur l'application cohérente des règles européennes de concurrence dans l'ensemble de l'Union; souligne que le droit de l'Union devrait être appliqué de la même manière dans tous les États membres; considère que la proposition susmentionnée représente un important pas en avant dans la bonne direction, étant donné qu'elle couvre les domaines qui, dans le droit de la concurrence de l'Union, sont les plus problématiques et présentent les écarts les plus significatifs d'un État membre à l'autre, à savoir l'indépendance des autorités nationales de concurrence, les pouvoirs d'enquête, le calcul du montant des amendes et la clémence;

Or. en

Amendement 78
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. répète que si des obstacles sont éliminés au niveau national, le droit de la concurrence de l'Union peut s'appliquer plus efficacement et avec davantage d'efficacité; souligne que l'indépendance des autorités nationales de concurrence est cruciale pour conserver l'esprit du droit de la concurrence;

Or. en

Amendement 79
Bernard Monot

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines pour garantir leur indépendance et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel;

supprimé

Or. fr

Amendement 80
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines pour garantir leur indépendance et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel;

Amendement

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines pour garantir leur indépendance et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel; ***souligne qu'afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, les membres du personnel des autorités nationales de concurrence ne devraient pas être autorisés à travailler dans les secteurs ou les entreprises qui ont fait l'objet d'une enquête de la part de l'autorité pour laquelle ils ont travaillé pendant une période de transition d'au moins deux ans;***

Or. en

Amendement 81
Ivana Maletić

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines pour garantir leur indépendance et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel;

Amendement

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines pour garantir leur indépendance et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel; ***invite la Commission à examiner de manière approfondie les situations dans lesquelles les autorités nationales de concurrence remettent en cause les conclusions de la Commission et s'opposent à ses décisions, et à faire part de ces situations au Parlement;***

Or. en

Amendement 82
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines *pour* garantir leur indépendance et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel;

Amendement

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines, *et que l'élection ou la nomination de leurs dirigeants s'effectue de manière transparente, sans influence politique, afin qu'ils puissent* garantir leur indépendance, et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel;

Or. en

Amendement 83
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines pour garantir leur indépendance et *qu'elle devrait présenter* un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel;

Amendement

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines pour garantir leur indépendance et *offrir l'aide nécessaire le cas échéant; demande que la Commission présente* un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel;

Or. en

Amendement 84
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont *suffisamment* équipées en termes de ressources financières *et* humaines pour garantir leur indépendance et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de *ce point essentiel*;

Amendement

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont *correctement* équipées en termes de ressources financières, humaines *et techniques* pour garantir leur indépendance, *leur autonomie, leur efficacité et leur efficacité*, et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de *ces points essentiels*;

Or. en

Amendement 85
Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines *pour garantir leur* indépendance *et qu'elle devrait présenter* un rapport annuel au Parlement européen au sujet de *ce point essentiel*;

Amendement

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines, *et qu'elles sont en mesure d'accomplir leur travail dans la plus totale* indépendance; *demande que la Commission présente* un rapport annuel au Parlement européen au sujet de *ces points essentiels*;

Or. en

Amendement 86
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines *pour garantir leur indépendance* et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel;

Amendement

12. estime que la Commission devrait vérifier que les autorités nationales de concurrence sont suffisamment équipées en termes de ressources financières et humaines *et qu'elles sont indépendantes de toute influence politique*, et qu'elle devrait présenter un rapport annuel au Parlement européen au sujet de ce point essentiel;

Or. de

Amendement 87
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

12 bis. se félicite du fait que l'accent soit fermement mis sur l'indépendance des autorités nationales de concurrence, considérée comme un outil essentiel et une condition préalable pour veiller à ce que ces autorités soient dotées des moyens de mettre en œuvre efficacement le droit de l'Union; répète que l'élimination d'obstacles présents au niveau national contribue considérablement à atteindre cet objectif; souligne que l'indépendance desdites autorités revêt une importance toute particulière pour la conservation du niveau d'exigence du droit de la concurrence et de son application;

Or. en

Amendement 88
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. estime qu'il conviendrait de mettre davantage l'accent sur l'indépendance budgétaire afin de veiller à ce que les autorités nationales de concurrence puissent agir en toute indépendance, ce qui garantirait un suivi des affaires plus efficient et plus efficace;

Or. en

Amendement 89
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. demande à la Commission de **transmettre au** Parlement des **informations régulières sur les** activités du REC **et d'inclure dans son rapport annuel** des statistiques et une synthèse argumentée **des activités menées par les autorités nationales de concurrence;**

13. demande à la Commission de **tenir le** Parlement **régulièrement informé** des activités du REC; **invite les États membres à veiller à ce que les autorités nationales de concurrence publient des rapports annuels contenant** des statistiques et une synthèse argumentée **de leurs** activités;

Or. en

Amendement 90
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. considère qu'il pourrait être utile de réaliser une étude sur le niveau de sensibilisation et de compréhension des entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), vis-à-vis des règles de l'Union européenne en matière de concurrence et d'aides d'État, ce qui permettrait d'améliorer l'application des règles de concurrence européennes et, dans le même temps, de fournir des orientations pertinentes;

Or. de

Amendement 91
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne que la coopération internationale en matière d'application des règles de la concurrence permet d'éviter les incohérences dans les mesures correctives et les résultats des mesures prises, et aide les entreprises à réduire leurs coûts de mise en conformité; soutient une participation active de la Commission ainsi que des autorités nationales, et le cas échéant régionales, de concurrence dans le réseau international de la concurrence;

Or. en

Amendement 92
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne qu'il est nécessaire d'appliquer la politique de concurrence conformément à l'acquis social européen, y compris en respectant les droits énoncés dans la charte sociale européenne et le socle européen des droits sociaux ainsi que dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) pertinentes;

Or. en

Amendement 93
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. est d'avis que l'adoption de mesures provisoires dans le domaine de l'économie numérique peut être un bon moyen de garantir que d'éventuelles infractions durant une enquête en cours n'engendrent aucun dommage grave et irréparable pour la concurrence; invite la Commission à examiner les options disponibles afin d'accélérer les procédures impliquant les autorités de concurrence concernant l'utilisation des articles 101 et 102 ou de faciliter l'adoption de mesures provisoires; invite à cet égard la Commission à réaliser une étude sur ce sujet et à en présenter les résultats au Parlement européen et au Conseil avec, le cas échéant, une proposition législative;

Or. de

Amendement 94

Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. se prononce à nouveau en faveur de l'intégration d'importantes sections relatives à la concurrence dans les accords commerciaux et les accords en matière d'investissement conclus au niveau international;

Or. en

Amendement 95
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. invite la Commission à étudier soigneusement, dans le cadre d'une éventuelle réforme du règlement sur les concentrations, si la pratique d'évaluation actuelle tient suffisamment compte de la réalité du marché numérique; est d'avis qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'adapter les critères concernant l'évaluation des concentrations dans l'économie numérique; souligne en outre que l'indépendance des autorités nationales de concurrence devrait être garantie non seulement dans l'application des articles 101 et 102 du traité FUE, mais également dans l'application des règles européennes en matière de contrôle des concentrations; insiste dès lors sur la nécessité d'adopter des règles équivalentes dans ce domaine au niveau de l'Union;

Amendement 96

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. *salue les efforts constamment déployés par la Commission pour préciser différents points de la définition de la notion d'«aide d'État», comme le montre sa communication relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui est un élément constitutif essentiel de l'initiative de modernisation des aides d'État; relève en particulier les efforts de clarification des notions d'«entreprise» et d'«activité économique»; constate, néanmoins, qu'il est toujours compliqué, notamment dans le domaine des affaires sociales, de tracer la ligne de démarcation entre les activités économiques et les activités non économiques; fait en outre remarquer qu'il revient à la Cour de justice de garantir l'interprétation correcte du traité;*

Or. en

Amendement 97

Bernard Monot

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part

d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés ***et que les États membres qui favorisent les pratiques d'évasion fiscales des multilatérales ne peuvent continuer à s'abriter impunément derrière le critère de l'unanimité au Conseil en matière fiscale; appelle la DG Concurrence de la Commission à renforcer son action dans cette direction et à en particulier prendre en considération tous les moyens que lui confèrent les Traités afin de lutter contre les distorsions du marché intérieur, y compris quand ces distorsions proviennent des règles fiscales des États membres;***

Or. fr

Amendement 98
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

Amendement

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; ***insiste sur le fait que la Commission européenne doit avoir accès à toutes les informations pertinentes échangées par les autorités fiscales nationales afin de***

garantir un contrôle efficace, au regard du droit de la concurrence, des arrangements fiscaux suspects; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

Or. de

Amendement 99
Ivana Maletić

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

Amendement

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts, *conformément au principe qui veut qu'un impôt soit versé là où une activité économique a été menée et où une nouvelle valeur a été créée*; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

Or. en

Amendement 100
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. réitère que tous les acteurs du

Amendement

14. réitère que tous les acteurs du

marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur **le fait qu'il est fondamental de réduire** la fraude et l'évasion fiscales afin de **consolider des budgets publics équilibrés**;

marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur **la réduction de** la fraude et de l'évasion fiscales afin de **diminuer les inégalités, mais fait remarquer qu'il convient également à cet effet de prendre des mesures décisives contre les programmes et les pratiques de transfert de bénéfices qui empêchent l'imposition efficace de la richesse et de la production là où elles sont réellement**;

Or. en

Amendement 101

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts; **accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur** les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et **le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires**; insiste sur le fait qu'il est fondamental **de réduire** la fraude et l'évasion **fiscales** afin de **consolider des budgets publics équilibrés**;

Amendement

14. réitère **qu'une concurrence fiscale loyale est indispensable à l'intégrité du marché intérieur et** que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts **afin de se faire concurrence à armes égales**; **souligne la nécessité d'éliminer** les pratiques anticoncurrentielles **qui provoquent des distorsions**, telles que les avantages fiscaux sélectifs, et **accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission à cet égard**; insiste sur le fait qu'il est fondamental **d'éliminer** la fraude **fiscale** et l'évasion **fiscale agressive** afin de **garantir des conditions de concurrence équitables**;

Or. en

Amendement 102

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

Amendement

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés; ***souligne dès lors la nécessité de garantir un large accès aux informations afin de lancer davantage d'enquêtes sur les cas suspects;***

Or. en

Amendement 103

Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs *et* le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de

Amendement

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts ***dans le pays où les profits sont générés;*** accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs, le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires *et la*

réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

planification fiscale agressive; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés *et de garantir une concurrence loyale au sein du marché unique*;

Or. en

Amendement 104
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

Amendement

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts *et réaffirme que les règles applicables aux aides d'État prévoient tout autant d'exonérations fiscales que pour tout autre type d'aides*; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

Or. en

Amendement 105
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. réitère que tous les acteurs du

Amendement

14. réitère que tous les acteurs du

marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

marché devraient *respecter les législations fiscales pertinentes en vigueur aux niveaux international, européen et national, et* payer leur juste part d'impôts *en conséquence*; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait qu'il est fondamental de réduire la fraude et l'évasion fiscales afin de consolider des budgets publics équilibrés;

Or. en

Amendement 106
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait *qu'il est fondamental de réduire* la fraude et l'évasion fiscales *afin de consolider des budgets publics équilibrés*;

Amendement

14. réitère que tous les acteurs du marché devraient payer leur juste part d'impôts; accueille favorablement les enquêtes approfondies de la Commission sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les avantages fiscaux sélectifs et le système de décisions fiscales anticipées relatives aux bénéfices excédentaires; insiste sur le fait *que* la fraude et l'évasion fiscales *peuvent constituer des pratiques anticoncurrentielles*;

Or. en

Amendement 107
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. fait part de ses inquiétudes face au manque de mesures prises par les autorités de concurrence contre la suppression avec effet rétroactif des programmes de soutien aux énergies renouvelables; souligne que cette inaction continue d'avoir des effets de distorsion de concurrence, étant donné que les investisseurs internationaux ont pu obtenir réparation, contrairement aux investisseurs locaux; invite la Commission à enquêter sur les effets de distorsion sur les marchés de l'électricité provoqués par la rétribution de la capacité existante et par les paiements du moratoire sur le nucléaire;

Or. en

Amendement 108

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne que la notion de sélectivité des aides d'État est un critère crucial qui doit faire l'objet d'enquêtes minutieuses; observe que cette notion est sujet à débat, notamment dans les cas d'imposition; est d'avis qu'une exemption fiscale n'est pas sélective si elle est au préalable ouverte à tous les contribuables;

Or. en

Amendement 109

Jonás Fernández, Ramón Jáuregui Atondo

**Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. rappelle que l'harmonisation de l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) est capitale pour éliminer les distorsions de concurrence et pour réduire l'attrait des accords fiscaux opaques conclus entre certaines multinationales et certains États membres;

Or. en

**Amendement 110
Tibor Szanyi**

**Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. insiste sur le fait que l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés joue un rôle clé dans l'élimination des distorsions de concurrence et qu'elle participera à la lutte contre les accords fiscaux opaques conclus entre certaines multinationales et certains États membres;

Or. en

**Amendement 111
Theodor Dumitru Stolojan**

**Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. invite la Commission à promouvoir la convergence des instruments et des pratiques de la politique de concurrence dans les juridictions et à veiller à des conditions de concurrence équitables au niveau mondial grâce à des accords de libre-échange;

Or. en

Amendement 112
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. recommande de renforcer le partage d'informations entre les autorités nationales pour veiller à ce que les impôts soient payés dans l'Union, lorsque tel doit être le cas, et dans l'État membre concerné;

Or. en

Amendement 113
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne que les innovations économiques peuvent pâtir des charges fiscales et des taux fiscaux excessifs, qui peuvent représenter des obstacles considérables à l'entrée sur le marché pour les nouveaux et petits acteurs;

Or. en

Amendement 114

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. demande que les lignes directrices relatives aux aides d'État dans le domaine fiscal soient révisées afin de couvrir les cas de concurrence déloyale qui vont au-delà des décisions fiscales anticipées et des prix de transfert;

Or. en

Amendement 115

Barbara Kappel

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. souligne qu'il est fondamental d'échanger des informations fiscales de manière complète, transparente et efficace afin d'éviter une planification fiscale agressive; met également en évidence que la simplification des systèmes fiscaux au niveau des États membres peut constituer une étape cruciale pour créer un environnement transparent et clair;

Or. en

Amendement 116

Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. demande l'adoption d'un taux minimal d'impôt sur les sociétés afin de mettre un terme à la concurrence fiscale et au nivellement par le bas entre les États membres, qui engendrent une concurrence déloyale et dont les seuls bénéficiaires sont souvent les groupes transnationaux;

Or. en

Amendement 117

Paloma López Bermejo

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. insiste sur la nécessité de réviser les mécanismes de recours collectif dans l'Union de manière à garantir que les consommateurs victimes de pratiques anticoncurrentielles sont correctement dédommagés;

Or. en

Amendement 118

Jonás Fernández, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. estime qu'une taxe sur les ventes des entreprises numériques pourrait améliorer les conditions de concurrence et contribuer à garantir des conditions

équitable sur le marché unique;

Or. en

Amendement 119
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. souligne que des politiques et des réglementations fiscales simples et transparentes sont nécessaires;

Or. en

Amendement 120
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quater. met néanmoins en évidence que le domaine fiscal relève de la compétence des États, qu'il est tributaire de la vision politique et de l'action des gouvernements et des parlements, et qu'il est fondé sur des politiques budgétaires et des aspirations politiques en matière de dépenses publiques;

Or. en

Amendement 121
Jonás Fernández, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quater. *exhorte le Conseil à adopter la proposition de la Commission sur l'harmonisation de l'ACCIS dans les plus brefs délais, compte tenu de l'avis du Parlement;*

Or. en

Amendement 122
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quater. *invite la Commission à pleinement utiliser ses pouvoirs en matière de droit de la concurrence pour aider les États membres à lutter efficacement contre les pratiques fiscales néfastes;*

Or. en

Amendement 123
Jonás Fernández, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quinquies. *se félicite du fait que la Commission considère que les décisions fiscales anticipées accordées par certains États membres à certaines multinationales constituent des aides d'État illégales, en ce qu'elles entraînent une distorsion de concurrence au sein du marché intérieur, et l'encourage à*

poursuivre ses efforts dans cette direction;

Or. en

Amendement 124
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. *se félicite de la décision prise par la Commission à l'encontre du Luxembourg sur les avantages fiscaux illégaux accordés à Amazon (environ 250 millions d'euros);*

supprimé

Or. en

Amendement 125
Michel Reimon
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. se félicite de la décision prise par la Commission à l'encontre du Luxembourg sur les avantages fiscaux illégaux accordés à Amazon (environ 250 millions d'euros);

15. se félicite **vivement** de la décision prise par la Commission à l'encontre du Luxembourg sur les avantages fiscaux illégaux accordés à Amazon (environ 250 millions d'euros), **ainsi que de ses décisions phare précédentes sur les avantages fiscaux sélectifs illégaux en Belgique, en Irlande et aux Pays-Bas; appelle la Commission à récupérer toutes les aides d'État illégales dans tous les cas comparables afin de garantir l'égalité de traitement et de rétablir des conditions de concurrence équitables;**

Or. en

Amendement 126
Bernard Monot

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. se félicite de la décision prise par la Commission à l'encontre du Luxembourg sur les avantages fiscaux illégaux accordés à Amazon (environ 250 millions d'euros);

Amendement

15. se félicite de la décision prise par la Commission à l'encontre du Luxembourg sur les avantages fiscaux illégaux accordés à Amazon (environ 250 millions d'euros); ***demande à ce que l'action menée pour faire passer le taux d'imposition effectif de la société Apple dans l'Union d'un niveau proche de zéro à un niveau équitable soit activement poursuivie;***

Or. fr

Amendement 127
Jakob von Weizsäcker

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. se félicite de la décision prise par la Commission à l'encontre du Luxembourg sur les avantages fiscaux illégaux accordés à Amazon (environ 250 millions d'euros);

Amendement

15. ***salue les efforts déployés par la Commission pour faire en sorte que les grandes sociétés numériques paient leur juste part d'impôts dans les États membres de l'Union;*** se félicite également de la décision prise par la Commission à l'encontre du Luxembourg sur les avantages fiscaux illégaux accordés à Amazon (environ 250 millions d'euros);

Or. en

Amendement 128
Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. se félicite de la décision prise par la Commission à l'encontre du Luxembourg sur les avantages fiscaux illégaux accordés à Amazon (environ 250 millions d'euros);

Amendement

15. se félicite de la décision prise par la Commission à l'encontre du Luxembourg sur les avantages fiscaux illégaux accordés à Amazon (environ 250 millions d'euros);
fait observer que le Luxembourg et Amazon pourraient tous deux faire appel de cette décision;

Or. en

Amendement 129
Pervenche Berès, Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. rappelle qu'au cours d'un dialogue structuré avec la commission des affaires économiques et monétaires, M^{me} Vestager, commissaire à la concurrence, a déclaré le 21 novembre que le cas de Google représentait potentiellement 4,2 terabytes de données à analyser; estime que ce cas illustre clairement combien il est important d'allouer suffisamment de ressources et des équipements adéquats aux autorités de concurrence;

Or. en

Amendement 130
Michel Reimon
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. souligne que la récupération en temps utile des aides illégales est indispensable au fonctionnement efficace d'un régime d'aides d'État qui soit en mesure de faire observer une concurrence loyale au sein du marché unique; soutient les mesures pertinentes prises par la Commission au sujet de l'affaire Irlande/Apple;

Or. en

Amendement 131
Jakob von Weizsäcker

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. insiste sur la nécessité d'imposer les entreprises numériques en fonction de leur activité réelle dans les États membres en retenant le chiffre d'affaires généré sur les plateformes numériques, ce qui permet ainsi d'éviter que les entreprises qui exercent leur activité en ayant une présence physique permanente ne subissent un désavantage concurrentiel;

Or. en

Amendement 132
Michel Reimon
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

15 ter. estime que la planification fiscale peut porter atteinte à la loyauté de la concurrence au sein du marché unique, étant donné que les nouveaux arrivants et les petites et moyennes entreprises (PME) qui exercent une activité dans un seul pays sont pénalisés par rapport aux entreprises multinationales (EMN), qui peuvent procéder à des transferts de bénéfices ou appliquer d'autres formes de planification fiscale agressive grâce à un éventail de décisions et d'instruments dont elles seules disposent; remarque avec inquiétude que la diminution de l'assujettissement à l'impôt qui en découle permet à ces EMN de dégager des bénéfices après impôts plus élevés, ce qui fausse les règles du jeu par rapport à leurs concurrents sur le marché unique qui n'ont pas recours à une planification fiscale agressive et maintiennent le lien entre l'endroit où ils engrangent des bénéfices et celui où ils sont imposés;

Or. en

Amendement 133

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 quater. met l'accent sur l'importance de l'instauration d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), de la publication des décisions fiscales anticipées, du réexamen de la directive TVA et de l'obligation, pour les grandes entreprises internationales, de rendre publics leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices pays

par pays, afin d'empêcher les effets de distorsion de concurrence causés par une planification fiscale agressive et par la fraude fiscale;

Or. en

Amendement 134

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 quinquies. se félicite des enquêtes menées par la Commission sur les avantages fiscaux sélectifs à Madère; invite la Commission à enquêter sur les avantages fiscaux offerts dans les zones économiques spéciales ou uniquement au niveau régional, et à communiquer ses conclusions au Parlement;

Or. en

Amendement 135

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 sexies. demande à la Commission d'entamer des négociations avec tous les États et territoires qui jouissent d'un vaste accès au marché commun, mais qui ne disposent pas de mécanismes de contrôle efficaces des aides d'État contre la concurrence fiscale déloyale, y compris la Suisse;

Amendement 136

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 15 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 septies. souligne la nécessité de respecter les exigences juridiques de la directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances selon lesquelles les aides d'État fournies au secteur bancaire devraient, en règle générale, déclencher une procédure de résolution des bénéficiaires;

Amendement 137

Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

Amendement

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à développer cette ligne de pensée dans le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne;

supprimé

Amendement 138

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à développer cette ligne de pensée dans le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne;

Amendement

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à développer cette ligne de pensée dans le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne; ***met en avant que, dans le cas de Veneto Banca et de Banca Popolare di Vicenza, même si le Conseil de résolution unique (CRU) avait conclu que la résolution n'était pas justifiée dans l'intérêt public, la Commission a indiqué avoir approuvé les aides d'État car elles atténuent la perturbation économique au niveau régional, ce qui a mené dès lors à l'application de deux définitions distinctes de l'«intérêt public», l'une au niveau européen, l'autre au niveau régional; souligne qu'une telle interprétation des règles applicables aux aides d'État enfreint les limites fixées à l'article 107, paragraphe 3, point b), du traité FUE, contourne les règles établies dans la directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances, viole l'esprit et la lettre de la communication concernant le secteur bancaire qui visait à protéger la stabilité financière, et fait fi du fait que l'objectif de ladite communication a été fixé à une époque où les mécanismes permettant la résolution des établissements financiers sans menacer la stabilité financière n'existaient pas; exhorte dès lors la Commission à revenir sur son interprétation des règles applicables aux aides d'État pertinentes de manière à respecter le cadre de résolution de la directive relative au redressement des***

banques et à la résolution de leurs défaillances, et à réviser sa communication concernant le secteur bancaire de 2013 en conséquence, y compris la section sur les «aides à la liquidation»;

Or. en

Amendement 139
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à développer cette ligne de pensée dans le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne;

Amendement

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à développer cette ligne de pensée dans le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne; *déplore que l'aide accordée au secteur bancaire depuis le début de la crise financière n'ait pas fait l'objet d'une surveillance suffisante et que les règles actuelles n'aient pas efficacement protégé les contribuables ou garanti des conditions de concurrence équitables dans le secteur bancaire;*

Or. en

Amendement 140
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne que le sauvetage de

Amendement

16. souligne que le sauvetage de

Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région *et* invite la Commission à **développer cette ligne de pensée dans** le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne;

Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région; **est d'avis que leur exemple pourra à l'avenir être utilisé dans le but d'obtenir des aides d'État;** invite la Commission à **diviser ces banques en entités plus petites ou à prévenir par d'autres moyens les risques systémiques, et à garantir** le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne;

Or. fi

Amendement 141
Ivana Maletić

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à développer cette ligne de pensée dans le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne;

Amendement

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à **élaborer des propositions pour une résolution des conflits juste en ce qui concerne les banques systémiques, ainsi qu'à** développer cette ligne de pensée dans le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne;

Or. en

Amendement 142
Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

Amendement

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à développer cette ligne de pensée ***dans le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne;***

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à développer cette ligne de pensée;

Or. it

Amendement 143

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à ***développer*** cette ligne de pensée dans le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne;

Amendement

16. souligne que le sauvetage de Veneto Banca et Banca Popolare di Vicenza reposait sur l'hypothèse que ces banques étaient systémiques dans leur région et invite la Commission à ***expliquer*** cette ligne de pensée dans le respect des règles de l'Union et du principe de renflouement interne;

Or. en

Amendement 144

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

16 bis. rappelle qu'au titre de la directive relative aux systèmes de garantie des dépôts, l'utilisation de systèmes de garantie de dépôts pour empêcher la

Amendement

faillite des institutions de crédit devra s'effectuer dans un cadre clairement défini et devra quoiqu'il en soit respecter les règles en matière d'aides d'État;

Or. en

Amendement 145
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. se déclare préoccupé à l'idée que la concentration croissante dans le secteur financier puisse réduire le degré de concurrence dans le secteur, ainsi que par l'absence d'un véritable marché intérieur bancaire et par la persistance de la fragmentation en marchés nationaux;

Or. en

Amendement 146
Michel Reimon
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. regrette le manque de transparence des décisions liées aux aides d'État; demande à la Commission de procéder rapidement à leur publication;

Or. en

Amendement 147

Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. invite la Commission à réévaluer tous les ans si les exigences liées à l'application de l'article 107, paragraphe 3, point b), du traité FUE dans le secteur financier continuent d'être satisfaites;

Or. en

Amendement 148
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. rejette la pratique discriminatoire et anticoncurrentielle observée dans certains États membres qui consiste à refuser des paiements en espèces pour de petites transactions de vente au détail;

Or. en

Amendement 149
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. estime que la crise financière a augmenté la concentration dans le secteur bancaire et invite la Commission à mener une étude, région par région, au niveau

supprimé

européen, afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence;

Or. en

Amendement 150
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que la crise financière a augmenté la concentration dans le secteur bancaire et invite la Commission à mener une étude, région par région, au niveau européen, afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence;

Amendement

17. estime que la crise financière a augmenté la concentration dans le secteur bancaire et invite la Commission à mener une étude, région par région, au niveau européen, afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence; ***souligne que l'approfondissement de l'union bancaire et de l'union des marchés des capitaux joue également un rôle clé dans la concentration des activités financières entre les mains de quelques grands acteurs, et invite la Commission à surveiller ces évolutions de près;***

Or. en

Amendement 151
Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que la crise financière a augmenté la concentration dans le secteur bancaire et invite la Commission à mener une étude, région par région, au niveau européen, afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence;

Amendement

17. estime que ***la structure de l'Union économique et monétaire, certains choix de la Banque centrale européenne, ainsi que la gestion et l'organisation de la surveillance bancaire au niveau européen, outre une intervention portant sur les effets, et non sur les causes de la***

crise financière, **ont** augmenté la concentration dans le secteur bancaire, et invite la Commission à mener une étude, région par région, au niveau européen, afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence;

Or. it

Amendement 152
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. *estime* que la crise financière a augmenté la concentration dans le secteur bancaire *et* invite la Commission à *mener une étude, région par région, au niveau européen, afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence;*

Amendement

17. *rappelle* que la crise financière a augmenté la concentration dans le secteur bancaire, *ce qui est sciemment encouragé par l'attribution de créances douteuses;* invite la Commission à *prévenir la création, lors de fusions, de banques trop grandes du point de vue de la concurrence et des risques systémiques;*

Or. fi

Amendement 153
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime *que* la crise financière *a augmenté* la concentration dans le secteur bancaire *et* invite la Commission à *mener une étude, région par région, au niveau européen, afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence;*

Amendement

17. estime *qu'à la suite de* la crise financière, la concentration dans le secteur bancaire *a augmenté dans certains États membres et dans certaines régions;* invite la Commission à *surveiller ce phénomène, région par région, et à examiner* ses effets sur la concurrence;

Or. en

Amendement 154
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que la crise financière a augmenté la concentration dans le secteur bancaire et invite la Commission à mener une étude, ***région par région, au niveau européen***, afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence;

Amendement

17. estime que la crise financière a augmenté la concentration dans le secteur bancaire et invite la Commission à mener une étude afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence;

Or. es

Amendement 155
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que la crise financière a augmenté la concentration dans le secteur bancaire et invite la Commission à mener une étude, ***région par région***, au niveau européen, afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence;

Amendement

17. estime que la crise financière a augmenté la concentration dans le secteur bancaire et invite la Commission à mener une étude, ***pays par pays***, au niveau européen, afin d'examiner ce phénomène et ses effets sur la concurrence;

Or. en

Amendement 156
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. accueille favorablement les engagements pris, le 21 novembre 2017, par la commissaire à la concurrence au cours du dialogue structuré avec la commission des affaires économiques et monétaires, à savoir de se pencher sur les éventuelles distorsions de concurrence qui découleraient du programme de la Banque centrale européenne d'achat de titres émis par des entreprises et d'élaborer une réponse qualitative; souligne, à cet égard, que la notion de sélectivité des aides d'État est un critère crucial qui doit faire l'objet d'enquêtes minutieuses; renvoie en outre à l'article 4, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne, qui énonce le principe dit de loyauté;

Or. en

Amendement 157
Pervenche Berès, Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. encourage la Commission à se faire davantage entendre sur la question des politiques de concurrence dans les enceintes internationales; estime qu'outre les opérations de fusion et d'acquisition, l'Union devrait poursuivre le développement de ses points de référence en ce qui concerne les aides d'État au sein de l'Organisation internationale du travail ainsi qu'au moyen d'accords bilatéraux; est d'avis que la question de la concurrence devrait s'inscrire dans les négociations entre l'Union et les pays tiers, et que la meilleure façon d'améliorer les règles et les pratiques de concurrence au niveau mondial est d'ouvrir des débats équitables et

transparent;

Or. en

Amendement 158
Brian Hayes

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. invite la Commission à surveiller de près les activités dans le secteur bancaire de détail et dans le secteur des services financiers, à la recherche de toute infraction aux règles sur les ententes et les activités d'entente, ainsi qu'à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales de concurrence afin d'appliquer les règles de l'Union sur les ententes; prend acte du récent scandale des prêts hypothécaires à taux variables indexés sur les taux de la BCE qui a éclaté en Irlande et invite la Commission à enquêter sur les éventuelles activités d'entente et infractions au droit de la concurrence de l'Union y afférentes;

Or. en

Amendement 159
Alfred Sant, Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. salue l'ouverture du dialogue entre la Commission et la Chine à propos du contrôle des aides d'État et suit avec attention l'adoption par la Chine d'un système d'examen de la concurrence

loyale destiné à garantir que les mesures de l'État n'ont pas d'effet néfaste sur l'accès au marché, sur la sortie du marché ainsi que sur la libre circulation des biens; demande à la Commission de tenir le Parlement informé des négociations qui se déroulent entre les deux entités économiques;

Or. en

Amendement 160

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. rappelle sa requête adressée à la Commission pour que celle-ci détermine si le secteur bancaire a bénéficié, depuis le début de la crise, d'aides d'État et de subventions implicites par l'intermédiaire de mesures de soutien en liquidités non conventionnelles;

Or. en

Amendement 161

Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. insiste sur le rôle crucial joué par la politique de concurrence dans la progression du marché unique numérique;

Or. en

Amendement 162
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 ter. réaffirme que les modèles de marché traditionnels pour lesquels est prévue la politique de concurrence ne sont pas toujours adaptés au marché numérique, avec ses modèles d'entreprise fondés sur des plateformes et ses marchés multifaces; demande qu'une attention accrue soit accordée aux nouveaux modèles d'entreprise des sociétés numériques;

Or. en

Amendement 163
Pervenche Berès, Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 ter. demande à la Commission d'inclure un chapitre relatif à la concurrence dans chaque accord de libre-échange ou partenariat économique, et invite la direction générale du commerce à assurer la liaison avec la direction générale de la concurrence à cet égard, en tenant compte des conditions économiques spécifiques des économies les moins développées;

Or. en

Amendement 164
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 ter. estime qu'il convient, en priorité, de garantir que les règles en matière d'aides d'État seront strictement respectées en toute impartialité lors du traitement des prochaines crises bancaires, afin que la charge du sauvetage des banques ne repose pas sur les contribuables;

Or. en

Amendement 165
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quater. est d'accord avec les conclusions de l'enquête de la Commission sur le secteur du commerce électronique, selon lesquelles le commerce électronique transfrontière peut permettre d'approfondir l'intégration du marché unique, présente des avantages concurrentiels pour les entreprises et offre un plus large choix au consommateur, mais les mesures de blocage géographique représentent un obstacle considérable; réaffirme qu'elles peuvent être contraires à l'article 101 dans certaines circonstances; salue l'engagement pris par la Commission de viser à l'application des règles de concurrence de l'Union qui ont vu le jour ou se sont généralisées avec l'apparition et l'essor de l'économie

numérique; se félicite de l'objectif que la Commission s'est fixé d'élargir le dialogue avec les autorités nationales de concurrence afin de garantir l'application cohérente des règles de concurrence de l'Union en ce qui concerne les pratiques de commerce électronique;

Or. en

Amendement 166
Pervenche Berès, Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quater. invite le négociateur en chef de l'Union pour le Brexit, en coopération avec M^{me} Vestager, commissaire à la concurrence, à ouvrir dans les plus brefs délais une discussion juste et transparente sur l'avenir des relations entre l'Union et le Royaume-Uni en matière de concurrence;

Or. en

Amendement 167
Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quinquies. estime qu'aucune enquête en cours^{1 bis} portant sur une éventuelle infraction au droit de la concurrence de l'Union de la part du Royaume-Uni ou d'une entreprise sise au Royaume-Uni ne devrait être menacée par le Brexit, et que toute décision finale adoptée par la

Commission après le 29 mars 2019 devrait tout de même être contraignante;

^{1 bis} Par exemple, l'enquête approfondie (SA.44896) de la Commission quant à un régime d'aides d'État potentiel concernant l'exonération sur le financement des groupes instaurée par le Royaume-Uni dans le cadre d'une réforme des règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées (SEC).

Or. en

Amendement 168
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quinquies. répète que la concurrence dans les secteurs de la recherche en ligne et des télécommunications est essentielle non seulement pour stimuler l'innovation et l'investissement dans les réseaux de l'économie numérique, mais aussi pour inciter à proposer aux consommateurs des prix abordables et un large éventail de services;

Or. en

Amendement 169
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 17 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 sexies. demande de faire preuve

d'une vigilance accrue en ce qui concerne l'équité de la concurrence au sein du marché unique du secteur numérique; insiste, en particulier, sur les problèmes de conditions de concurrence déloyales imposées aux fournisseurs par certaines plateformes en ligne dominantes;

Or. en

Amendement 170

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. *note que, à la suite de la décision de la Commission, le service de comparaison de prix de Google a été jugé illégal et l'entreprise est désormais un acteur dominant soumis à des obligations spécifiques;*

Amendement

18. *prend acte de la décision antitrust de la Commission d'imposer une amende de 2,42 milliards d'euros à Google pour avoir abusé de sa position dominante en tant que moteur de recherche en donnant des avantages illégaux à un autre produit Google, à savoir son service de comparaison de prix; fait observer que Google a fait appel de la décision, mais applique en attendant les mesures correctives exigées par la Commission;*

Or. en

Amendement 171

Eva Kaili

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. *note que, à la suite de la décision de la Commission, le service de comparaison de prix de Google a été jugé*

Amendement

18. *prend note du fait qu'une politique de concurrence de l'Union efficace et crédible qui soutienne la stratégie de*

illégal et l'entreprise est désormais un acteur dominant soumis à des obligations spécifiques;

marché unique numérique doit tirer les prix vers le bas pour les consommateurs et être propice à la concurrence et à l'innovation du marché intérieur;

Or. en

Amendement 172
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à veiller à ce que Google mette effectivement en œuvre cette mesure corrective; estime que le plus grand danger serait à présent que la Commission se contente d'un recours effectif partiel, à défaut de rétablir véritablement les conditions équitables indispensables au succès de la concurrence et de l'innovation;

Amendement

19. invite la Commission à veiller à ce que Google mette effectivement en œuvre cette mesure corrective; estime que le plus grand danger serait à présent que la Commission se contente d'un recours effectif partiel, à défaut de rétablir véritablement les conditions équitables indispensables au succès de la concurrence et de l'innovation; *relève qu'après avoir été autorisés à tester ce recours, les concurrents ont affirmé que la solution proposée par Google se révélerait insuffisante pour rétablir les conditions équitables dans le secteur;*

Or. en

Amendement 173
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à veiller à ce que Google mette effectivement en œuvre cette mesure corrective; *estime que le plus grand danger serait à présent que la*

Amendement

19. invite la Commission à veiller à ce que Google mette effectivement en œuvre cette mesure corrective;

Commission se contente d'un recours effectif partiel, à défaut de rétablir véritablement les conditions équitables indispensables au succès de la concurrence et de l'innovation;

Or. en

Amendement 174

Brian Hayes

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à veiller à ce que Google mette effectivement en œuvre cette mesure corrective; ***estime que le plus grand danger serait à présent que la Commission se contente d'un recours effectif partiel, à défaut de rétablir véritablement les conditions équitables indispensables au succès de la concurrence et de l'innovation;***

Amendement

19. invite la Commission à veiller à ce que Google mette effectivement en œuvre cette mesure corrective ***et l'applique à son service de comparaison de prix;***

Or. en

Amendement 175

Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à veiller à ce que Google mette effectivement en œuvre cette mesure corrective; estime que le plus grand danger serait à présent que la Commission se contente d'un recours effectif partiel, à défaut de rétablir véritablement les conditions équitables indispensables au succès de la concurrence

Amendement

19. invite la Commission à veiller à ce que Google mette effectivement en œuvre cette mesure corrective, ***et ce dans les plus brefs délais, afin d'empêcher qu'il abuse davantage de sa position dominante;*** estime que le plus grand danger serait à présent que la Commission se contente d'un recours effectif partiel, à défaut de

et de l'innovation;

rétablir véritablement les conditions équitables indispensables au succès de la concurrence et de l'innovation;

Or. en

Amendement 176
Eva Kaili

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à veiller à ce que **Google mette** effectivement en œuvre **cette mesure corrective; estime que le plus grand danger serait à présent que la Commission se contente d'un recours effectif partiel, à défaut** de rétablir véritablement les conditions équitables indispensables au succès de la concurrence et de l'innovation;

Amendement

19. invite la Commission à veiller à ce que **les mesures correctives dans les affaires d'entente soient pleinement et** effectivement **mises** en œuvre **afin** de rétablir véritablement les conditions équitables indispensables au succès de la concurrence et de l'innovation;

Or. en

Amendement 177
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à veiller à ce que **Google mette** effectivement en œuvre **cette mesure corrective; estime que le plus grand danger serait à présent que la Commission se contente d'un recours effectif partiel, à défaut de rétablir** véritablement les conditions équitables indispensables au succès de la concurrence et de l'innovation;

Amendement

19. invite la Commission à veiller à ce que **les mesures correctives soient pleinement et** effectivement **mises** en œuvre; **met particulièrement en garde contre les recours effectifs partiels qui ne rétablissent pas** véritablement les conditions équitables indispensables au succès de la concurrence et de l'innovation;

Amendement 178
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. demande à la Commission de prendre des mesures plus ambitieuses pour éliminer les obstacles illégitimes à la concurrence en ligne, afin de garantir que les consommateurs de l'Union peuvent faire des achats en ligne sans entrave auprès de vendeurs établis dans un autre État membre, sans créer en parallèle de nouveaux obstacles liés aux variations existantes dans le droit des consommateurs;

Or. en

Amendement 179
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. fait observer que, sans véritable séparation structurelle entre les services de recherche généraux et spécialisés de Google, une approche fondée sur la vente aux enchères ne peut pas garantir l'égalité de traitement, dans la mesure où, dans le cadre d'une mise aux enchères, la séparation fonctionnelle proposée par Google consisterait simplement à transférer les bénéfices d'une unité opérationnelle de Google à l'autre;

supprimé

Amendement 180
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. *fait observer que, sans véritable séparation structurelle entre les services de recherche généraux et spécialisés de Google, une approche fondée sur la vente aux enchères ne peut pas garantir l'égalité de traitement, dans la mesure où, dans le cadre d'une mise aux enchères, la séparation fonctionnelle proposée par Google consisterait simplement à transférer les bénéfices d'une unité opérationnelle de Google à l'autre;*

supprimé

Amendement 181
Brian Hayes

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. *fait observer que, sans véritable séparation structurelle entre les services de recherche généraux et spécialisés de Google, une approche fondée sur la vente aux enchères ne peut pas garantir l'égalité de traitement, dans la mesure où, dans le cadre d'une mise aux enchères, la séparation fonctionnelle proposée par Google consisterait simplement à transférer les bénéfices d'une unité opérationnelle de Google à l'autre;*

20. *fait observer que les mesures correctives dans les affaires d'entente devraient rétablir les conditions de concurrence équitables afin que toutes les entreprises de l'Union suivent les mêmes règles;*

Amendement 182
Eva Kaili

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. *fait observer que, sans véritable séparation structurelle entre les services de recherche généraux et spécialisés de Google, une approche fondée sur la vente aux enchères ne peut pas garantir l'égalité de traitement, dans la mesure où, dans le cadre d'une mise aux enchères, la séparation fonctionnelle proposée par Google consisterait simplement à transférer les bénéfices d'une unité opérationnelle de Google à l'autre;*

Amendement

20. *souligne que la politique de concurrence devrait être fondée sur des éléments avérés et que les enquêtes devraient s'appuyer sur une évaluation économique minutieuse des marchés concernés;*

Amendement 183
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. *fait observer que, sans véritable séparation structurelle entre les services de recherche généraux et spécialisés de Google, une approche fondée sur la vente aux enchères ne **peut** pas garantir l'égalité de traitement, dans la mesure où, dans le cadre d'une mise aux enchères, la séparation fonctionnelle proposée par Google consisterait simplement à transférer les bénéfices d'une unité opérationnelle de Google à l'autre;*

Amendement

20. *demande à la Commission **d'analyser en profondeur la façon dont la proposition de Google fonctionnerait, étant donné** que, sans véritable séparation structurelle entre les services de recherche généraux et spécialisés de Google, une approche fondée sur la vente aux enchères **pourrait** ne pas garantir l'égalité de traitement, dans la mesure où, dans le cadre d'une mise aux enchères, la séparation fonctionnelle proposée par Google consisterait simplement à transférer les bénéfices d'une unité opérationnelle de*

Google à l'autre;

Or. en

Amendement 184
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. *fait observer que, sans véritable séparation structurelle entre les services de recherche généraux et spécialisés de Google, une* approche fondée sur la vente aux enchères ne peut pas garantir l'égalité de traitement, dans la mesure où, dans le cadre d'une mise aux enchères, la séparation fonctionnelle proposée par Google consisterait simplement à transférer les bénéfices d'une unité opérationnelle de Google à l'autre;

Amendement

20. *estime qu'une* approche fondée sur la vente aux enchères ne peut pas garantir l'égalité de traitement, dans la mesure où, dans le cadre d'une mise aux enchères, la séparation fonctionnelle proposée par Google consisterait simplement à transférer les bénéfices d'une unité opérationnelle de Google à l'autre;

Or. en

Amendement 185
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. *invite la Commission à intervenir dans les autres secteurs, comme la recherche en circuit et la recherche locale, pour lesquels Google est soupçonné d'abuser de sa position dominante;*

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 186
Eva Kaili

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à *intervenir dans les autres secteurs, comme la recherche en circuit et la recherche locale, pour lesquels Google est soupçonné d'abuser de sa position dominante;*

Amendement

21. invite la Commission à *fournir une évaluation économique et juridique complète des marchés en rapide évolution;*

Or. en

Amendement 187
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à intervenir dans les autres secteurs, comme la recherche en circuit et la recherche locale, pour lesquels Google est soupçonné d'abuser de sa position dominante;

Amendement

21. invite *une nouvelle fois* la Commission à intervenir dans les autres secteurs, comme la recherche en circuit et la recherche locale, pour lesquels Google est soupçonné d'abuser de sa position dominante;

Or. en

Amendement 188
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à *intervenir*

Amendement

21. invite la Commission à *se pencher*

dans les autres secteurs, comme la recherche en circuit et la recherche locale, pour lesquels Google est soupçonné d'abuser de sa position dominante;

sur les autres secteurs, comme la recherche en circuit et la recherche locale, pour lesquels Google est soupçonné d'abuser de sa position dominante;

Or. en

Amendement 189
Brian Hayes

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à intervenir dans les *autres* secteurs, *comme la recherche en circuit et la recherche locale*, pour lesquels *Google est soupçonné d'abuser* de sa position dominante;

Amendement

21. invite la Commission à intervenir dans *tous* les secteurs pour lesquels *on estime que des entreprises abusent* de leur position dominante *sur le marché*;

Or. en

Amendement 190
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

21 bis. demande à la Commission européenne d'être bien préparée et équipée pour la première affaire concernant des mégadonnées; est d'avis que les grandes entreprises technologiques n'ont jamais autant utilisé les données à caractère personnel et que, souvent, les consommateurs ne se rendent pas compte et ne savent pas dans quelle mesure leurs données sont utilisées pour établir des profils détaillés utilisés par exemple à des fins publicitaires;

Amendement 191

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. encourage vivement **la Commission et le PDG de Google à assister à une audition publique commune de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) et de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO)**;

Amendement

22. encourage vivement **le secteur des technologies de l'information et de la communication à coopérer étroitement avec le Parlement européen, entre autres en assistant à des auditions publiques**;

Amendement 192

Ivana Maletić

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. encourage **vivement** la Commission et le PDG de Google à assister à une audition publique commune de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) et de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO);

Amendement

22. encourage la Commission et le PDG de Google à assister à une audition publique commune de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) et de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO);

Amendement 193

Eva Kaili

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. demande à la Commission d'accélérer *et de clôturer l'enquête sur Android d'ici au printemps 2018; souligne que Google est accusé d'avoir abusé de sa position dominante en imposant des restrictions aux fabricants d'appareils Android et aux opérateurs de réseaux mobiles et que Google Search est préinstallé et défini comme le moteur de recherche par défaut ou le seul moteur de recherche sur la grande majorité des appareils Android vendus en Europe;*

Amendement

23. demande à la Commission d'accélérer *les procédures, de façon à ce que des résultats puissent être obtenus le plus rapidement possible;*

Or. en

Amendement 194

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. *demande à la Commission d'accélérer et de clôturer l'enquête sur Android d'ici au printemps 2018; souligne que Google est accusé d'avoir abusé de sa position dominante en imposant des restrictions aux fabricants d'appareils Android et aux opérateurs de réseaux mobiles et que Google Search est préinstallé et défini comme le moteur de recherche par défaut ou le seul moteur de recherche sur la grande majorité des appareils Android vendus en Europe;*

Amendement

23. *prend acte de la communication des griefs de la Commission du 20 avril 2016 et de ses conclusions préliminaires selon lesquelles Google abuse de sa position dominante comme moteur de recherche en imposant des restrictions aux fabricants d'appareils Android et aux opérateurs de réseaux mobiles;*

Or. en

Amendement 195

Brian Hayes

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. demande à la Commission d'accélérer et de clôturer l'enquête sur Android *d'ici au printemps 2018*; *souligne que Google est accusé d'avoir abusé de sa position dominante en imposant des restrictions aux fabricants d'appareils Android et aux opérateurs de réseaux mobiles et que Google Search est préinstallé et défini comme le moteur de recherche par défaut ou le seul moteur de recherche sur la grande majorité des appareils Android vendus en Europe*;

Amendement

23. demande à la Commission d'accélérer et de clôturer l'enquête sur Android *dans les plus brefs délais*; *invite la Commission à effectuer et à clore avec diligence toute autre enquête antitrust en cours, ainsi qu'à garantir des conditions de concurrence équitables pour toutes les entreprises*;

Or. en

Amendement 196

Barbara Kappel

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. demande à la Commission *d'accélérer et* de clôturer l'enquête sur Android d'ici au printemps 2018; souligne que Google est accusé d'avoir abusé de sa position dominante en imposant des restrictions aux fabricants d'appareils Android et aux opérateurs de réseaux mobiles et que Google Search est préinstallé et défini comme le moteur de recherche par défaut ou le seul moteur de recherche sur la grande majorité des appareils Android vendus en Europe;

Amendement

23. demande à la Commission de clôturer l'enquête sur Android d'ici au printemps 2018; souligne que Google est accusé d'avoir abusé de sa position dominante en imposant des restrictions aux fabricants d'appareils Android et aux opérateurs de réseaux mobiles et que Google Search est préinstallé et défini comme le moteur de recherche par défaut ou le seul moteur de recherche sur la grande majorité des appareils Android vendus en Europe;

Or. en

Amendement 197
Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. déplore la décision prise par le gouvernement irlandais dans l'affaire Apple; rappelle que la Commission a été contrainte d'assigner l'Irlande devant la Cour de justice de l'Union européenne pour non-récupération des 13 milliards d'euros d'aides d'État perçus illégalement par Apple; estime que les révélations sur Apple issues des «Paradise Papers» et le recours à une main-d'œuvre étudiante employée illégalement pour assembler des iPhones constituent autant de preuves que cette entreprise cherche indubitablement à profiter en permanence des multiples lacunes des politiques fiscales et sociales, ce qui provoque une distorsion de concurrence;

Or. en

Amendement 198
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. invite la Commission à surveiller de près les pratiques de Google à la suite de l'enquête AdSense; fait observer que Google est accusé de limiter le choix des consommateurs en empêchant les sites internet tiers de créer des annonces à partir des recherches effectuées sur d'autres moteurs de recherche concurrents de Google, et que ces pratiques lui ont permis de protéger sa

position dominante dans les annonces liées aux recherches en ligne aux dépens des concurrents potentiels et existants qui n'ont pas pu entrer sur le marché dans ce domaine et/ou s'y développer;

Or. en

Amendement 199

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. encourage la Commission dans ses efforts visant à s'atteler à la problématique plus vaste de l'application du droit de la concurrence sur les marchés numériques; salue vivement ses actions coordonnées destinées à contraindre les «géants de la technologie» à payer leur «juste part d'impôts»;

Or. en

Amendement 200

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 ter. se déclare préoccupé par le possible usage abusif de la grande part de marché que possèdent les plateformes de commerce en ligne; craint qu'un manque de concurrence entraîne des frais excessifs qui nuiraient aux PME et aux régions touristiques; appelle de ses vœux,

à cet égard, l'ouverture d'une enquête spéciale sur les plateformes commerciales, compte tenu du niveau de concentration dans les différents sous-marchés et des critères de classement qui sont potentiellement abusifs; demande, dans ce contexte, un examen des plateformes de réservation d'hôtel en ligne dominantes, notamment de Booking.com;

Or. en

Amendement 201
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage la Commission à s'assurer qu'elle dispose d'un effectif complet d'ingénieurs et de spécialistes en technologies de pointe disponibles pour résoudre des cas spécifiques à l'économie numérique;

Amendement

24. *souligne que l'économie numérique et de plateforme est de plus en plus concentrée, et invite la Commission à prendre rapidement des mesures contre les pratiques anticoncurrentielles dans ce domaine;* encourage, à cet égard, la Commission à s'assurer qu'elle dispose d'un effectif complet d'ingénieurs et de spécialistes en technologies de pointe disponibles pour résoudre des cas spécifiques à l'économie numérique;

Or. en

Amendement 202
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage la Commission à *s'assurer* qu'elle dispose d'un effectif

Amendement

24. encourage la Commission à *élaborer des instruments d'action*

complet d'ingénieurs et de spécialistes en technologies de pointe disponibles pour résoudre des cas spécifiques à l'économie numérique;

politique et d'application de la législation qui soient tournés vers l'essor des économies numériques et qui garantissent qu'elle dispose d'un effectif complet d'ingénieurs et de spécialistes en technologies de pointe disponibles pour résoudre des cas spécifiques à l'économie numérique;

Or. en

Amendement 203

Alfred Sant

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage la Commission à s'assurer qu'elle dispose d'un effectif complet d'ingénieurs et de spécialistes en technologies de pointe disponibles pour résoudre des cas spécifiques à l'économie numérique;

Amendement

24. encourage la Commission à s'assurer qu'elle dispose ***en interne*** d'un effectif complet d'ingénieurs et de spécialistes en technologies de pointe disponibles pour résoudre des cas spécifiques à l'économie numérique, ***étant donné que le recours à la sous-traitance dans ce domaine est susceptible de susciter des conflits d'intérêts implicites;***

Or. en

Amendement 204

Barbara Kappel

Proposition de résolution

Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. se félicite qu'en 2016, la politique de concurrence et les mesures d'application aient continué de participer à la mise en œuvre de la stratégie pour un marché unique numérique; souligne

qu'un seul marché unique numérique pourrait créer des centaines de milliers d'emplois et générer 415 milliards d'euros par an; constate également que les modèles de marché traditionnels pour lesquels est prévue la politique de concurrence sont souvent inadaptés au marché unique numérique; demande dès lors qu'une plus grande attention soit accordée aux nouveaux modèles d'entreprise des sociétés numériques et à l'adoption de nouveaux critères d'évaluation pour celles-ci; demande également qu'une attention accrue soit octroyée aux structures de marché spécifiques à l'économie numérique;

Or. en

Amendement 205
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. souligne l'importance des enquêtes en cours dans le secteur pharmaceutique, au vu des preuves de distorsion du marché dans ce domaine qui s'amoncellent, y compris de restrictions quantitatives, de manipulation des prix et d'obstacles à la disponibilité des médicaments génériques;

Or. en

Amendement 206
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. invite la Commission à examiner si les instruments et concepts en matière de concurrence dont l'Union dispose, y compris dans le domaine des concentrations, sont adaptés à l'ère numérique;

Or. de

Amendement 207
Pervenche Berès, Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 ter. se félicite des «inspections sans préavis portant sur l'accès aux informations bancaires effectuées par les services compétents» annoncées par la Commission le 6 octobre 2017; invite la Commission à rester vigilante sur cette question, en particulier à l'entrée en vigueur des normes techniques de réglementation relatives à l'authentification forte du client et à une communication sécurisée;

Or. en

Amendement 208
Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 ter. estime que les entreprises numériques pourraient représenter un défi à part pour les autorités de

concurrence, notamment en ce qui concerne les algorithmes, l'intelligence artificielle ou la valeur des données; demande à la Commission de déterminer quels sont, dans le domaine de la concurrence numérique, les principaux défis et la manière de les relever;

Or. en

Amendement 209
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

Amendement

25. se félicite de l'amende de 880 millions d'euros infligée par la Commission à l'entreprise Scania pour avoir participé à une entente entre constructeurs de camions;

supprimé

Or. en

Amendement 210
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

Amendement

25. se félicite de l'amende de 880 millions d'euros infligée par la Commission à l'entreprise Scania pour avoir participé à une entente entre constructeurs de camions;

supprimé

Or. en

Amendement 211
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. souligne combien il importe d'accorder les mêmes droits à tous les transporteurs aériens lorsqu'ils sont en provenance de l'Union ou en partance pour l'Union; reconnaît que tel n'est pas toujours le cas pour les compagnies aériennes européennes qui fonctionnent en dehors de l'Union et sont victimes de pratiques de concurrence déloyale; estime qu'il est fondamental d'investir dans les compagnies aériennes de l'Union pour qu'elles puissent croître dans un environnement concurrentiel;

Or. en

Amendement 212
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 ter. salue les efforts déployés en continu par la Commission en ce qui concerne les enquêtes dans l'industrie aéronautique et invite la Commission à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles qui portent atteinte à la législation relative à la protection des consommateurs;

Or. en

Amendement 213

Bernard Monot

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. demande à la Commission d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme aux compagnies européennes telles qu'Alitalia et Air Berlin; estime que l'aide à la restructuration est une des distorsions les plus graves et que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 214

Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. demande à la Commission d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme aux compagnies européennes telles qu'Alitalia et Air Berlin; estime que l'aide à la restructuration est une des distorsions les plus graves et que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

Amendement

26. demande à la Commission d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme aux compagnies européennes telles qu'Alitalia et Air Berlin; estime que l'aide à la restructuration est une des distorsions les plus graves et que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts; *estime en outre que, pour le contrat d'acquisition Lufthansa-Air Berlin, la Commission devrait procéder à une évaluation minutieuse des conséquences de celui-ci sur la concurrence et de ses éventuels effets préjudiciables pour les consommateurs, notamment en matière d'augmentation des prix, conformément au processus de contrôle des opérations*

de fusion de l'Union, et qu'elle devrait porter une attention particulière au pourcentage de part du marché détenu par l'opérateur en place sur certains couloirs aériens;

Or. en

Amendement 215
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. demande à la Commission *d'appliquer* les règles en matière d'aides d'État *de manière stricte et uniforme aux* compagnies européennes *telles qu'Alitalia et Air Berlin*; estime que l'aide à la restructuration *est une des distorsions les plus graves et* que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

Amendement

26. demande à la Commission *de préciser* les règles en matière d'aides d'État *pour les* compagnies européennes *et non européennes en vue d'établir des conditions de concurrence équitables entre leurs activités tournées vers les marchés européen et non européen*; estime que l'aide à la restructuration *pourrait dans certains cas avoir des effets de distorsion*; *considère* que les mêmes règles *de concurrence* devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts, *tout en tenant compte de la situation des transporteurs dont les activités n'ont pas de retombées significatives sur le marché*;

Or. en

Amendement 216
Neena Gill

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. demande à la Commission

Amendement

26. demande à la Commission

d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme aux compagnies européennes *telles qu'Alitalia et Air Berlin*; estime que l'aide à la restructuration est une des distorsions les plus graves et que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme aux compagnies européennes, et **demande** que les mêmes règles *soient* appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

Or. en

Amendement 217

Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. demande à la Commission d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme **aux compagnies européennes telles qu'Alitalia et Air Berlin**; estime que l'aide à la restructuration est une des distorsions les plus graves et que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

Amendement

26. demande à la Commission d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme; estime que l'aide à la restructuration est une des distorsions les plus graves et que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

Or. en

Amendement 218

Ivana Maletić

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. demande à la Commission d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme **aux compagnies européennes telles qu'Alitalia et Air Berlin**; estime que l'aide à la

Amendement

26. demande à la Commission d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme **à toutes les** compagnies européennes, **indépendamment de leur propriétaire et**

restructuration est une des distorsions les plus graves et que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

de leur modèle d'entreprise; estime que l'aide à la restructuration est une des distorsions les plus graves et que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

Or. en

Amendement 219
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. demande à la Commission d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme aux compagnies européennes *telles qu'Alitalia et Air Berlin*; estime que l'aide à la restructuration est une des distorsions les plus graves et que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

Amendement

26. demande à la Commission d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte et uniforme aux compagnies européennes; estime que l'aide à la restructuration est une des distorsions les plus graves et que les mêmes règles devraient être appliquées aux transporteurs nationaux et aux transporteurs à bas coûts;

Or. en

Amendement 220
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

26 bis. demande à la Commission d'enquêter sur le statut dominant dont bénéficient souvent les transporteurs à bas coûts sur certaines voies aériennes en Europe et sur les structures de prix pour lesdites voies; relève que ces transporteurs parviennent souvent à occuper une telle

position en adoptant des comportements de prédateurs agressifs sur le marché qui consistent à éliminer leurs concurrents du marché et finissent par faire imposer des tarifs et des frais plus élevés aux consommateurs;

Or. en

Amendement 221
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 bis. demande à la Commission d'appliquer les règles en matière d'aides d'État de manière stricte également aux entreprises ferroviaires, en particulier à celles qui ont déjà bénéficié d'aides à la restructuration par le passé;

Or. en

Amendement 222
Alfred Sant, Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 ter. demande à la Commission de soigneusement évaluer tous les accords de fusion de compagnies aériennes conformément à la procédure de contrôle des opérations de concentration de l'Union, y compris les répercussions desdits accords sur la concurrence du marché et les éventuels désagréments engendrés pour les consommateurs, avant tout dus à l'augmentation des prix et à la

restriction de l'accès direct aux destinations;

Or. en

Amendement 223
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 ter. prie instamment la Commission d'achever la réalisation de l'espace ferroviaire unique européen, de garantir la transparence absolue des flux de fonds entre les gestionnaires d'infrastructures et les entreprises ferroviaires, et de vérifier que chaque État membre possède un régulateur antitrust national fort et indépendant;

Or. en

Amendement 224
Ramon Tremosa i Balcells, Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 quater. se déclare préoccupé par les effets anticoncurrentiels de la propriété commune par de grands investisseurs institutionnels; estime que le fait que ces investisseurs détiennent une part considérable des actions de concurrents directs dans le même secteur, comme c'est le cas par exemple parmi les compagnies aériennes, crée une situation proche de l'oligopole, qui a des conséquences préjudiciables pour les

consommateurs et pour l'ensemble de l'économie en limitant la concurrence;
prie la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à d'éventuels effets anticoncurrentiels engendrés par la propriété commune;
invite en outre la Commission à enquêter sur la propriété commune et à rédiger un rapport à présenter au Parlement européen sur les effets de la propriété commune sur les marchés européens, notamment sur les prix et les innovations;

Or. en

Amendement 225

Alfred Sant

Proposition de résolution

Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 quater. souligne qu'il importe de protéger la transparence des informations de vol, de garantir des conditions de concurrence équitables sur le marché et, enfin, de protéger la capacité des consommateurs européens à prendre des décisions en toute connaissance de cause;

Or. en

Amendement 226

Alfred Sant, Pervenche Berès

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

Amendement

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence,

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence,

qui vise à garantir la réciprocité et à éliminer les pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables;

qui vise à garantir la réciprocité et à éliminer les pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers *ainsi que de questions réglementaires telles que les conditions de travail et les enjeux environnementaux; est d'accord avec la Commission lorsqu'elle affirme que la meilleure option serait d'adopter un nouvel instrument juridique complet afin de résoudre le problème des distorsions de marché dans les transports internationaux, d'encourager la participation de l'Organisation de l'aviation civile internationale en matière de concurrence entre les compagnies aériennes au niveau régional, ainsi que d'instaurer une concurrence loyale fondée sur des accords sur les services aériens^{1 bis}*; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables; *est d'avis que le règlement susmentionné ou d'autres instruments législatifs adaptés empêcheraient les comportements anticoncurrentiels dans le secteur de la distribution des billets;*

^{1 bis} Document de travail des services de la Commission, Résumé de l'analyse d'impact accompagnant le document: proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil visant à préserver la concurrence dans le domaine du transport aérien et abrogeant le règlement (CE) n° 868/2004, p. 55-57.

Or. en

Amendement 227
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 **sur la sauvegarde de** la loyauté de la concurrence, **qui vise à** garantir la réciprocité **et à éliminer les** pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers; **estime que la transparence dans la clause de** concurrence loyale **est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables;**

Amendement

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 **afin de préserver** la loyauté de la concurrence **dans les relations extérieures de l'Union dans le domaine de l'aviation et de** garantir la réciprocité **ainsi que l'élimination des** pratiques déloyales, y compris les prétendues **subventions et** aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers, **lesquelles pourraient fausser le marché; observe qu'il est ainsi nécessaire que les clauses de** concurrence loyale **exigent une entière transparence; estime qu'une telle transparence est nécessaire pour que la Commission puisse confirmer ou écarter toute suspicion de subventions; est, en outre, d'avis que ce règlement ou d'autres instruments législatifs adaptés empêcheraient les comportements anticoncurrentiels adoptés par certaines compagnies dans le secteur de la distribution des billets, tels que l'imposition de surtaxes ou la restriction de l'accès à certaines informations pour les personnes qui utilisent d'autres moyens de réservation que ceux prévus par la compagnie;**

Or. en

Amendement 228
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence, qui vise à garantir la réciprocité et à

Amendement

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence, qui vise à garantir la réciprocité et à

éliminer les pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables;

éliminer les pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables; ***considère, en outre, que ce règlement ou d'autres instruments législatifs adaptés empêcheraient les comportements anticoncurrentiels adoptés par certaines compagnies dans le secteur de la distribution des billets, tels que l'imposition de surtaxes ou la restriction de l'accès aux renseignements relatifs à la compagnie pour les personnes qui utilisent d'autres moyens de réservation que ceux prévus par le transporteur;***

Or. en

Amendement 229
Brian Hayes

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence, qui vise à garantir la réciprocité et à éliminer les pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables;

Amendement

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence, qui vise à garantir la réciprocité et à éliminer les pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables; ***considère, en outre, que ce règlement ou d'autres instruments législatifs adaptés empêcheraient les comportements anticoncurrentiels adoptés par certaines compagnies dans le secteur de la distribution des billets, tels que***

l'imposition de surtaxes ou la restriction de l'accès à certaines informations pour les personnes qui utilisent d'autres moyens de réservation que ceux prévus par le transporteur;

Or. en

Amendement 230
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence, qui vise à **garantir la réciprocité et à éliminer les pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers**; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables;

Amendement

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence, qui vise à éliminer les pratiques déloyales, y compris **grâce aux** prétendues aides d'État; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables, **et que ce règlement ou d'autres instruments législatifs adaptés empêcheraient les comportements anticoncurrentiels adoptés par certaines compagnies dans le secteur de la distribution des billets, tels que l'imposition de surtaxes ou la restriction de l'accès à certaines informations pour les personnes qui utilisent d'autres moyens de réservation que ceux prévus par le transporteur;**

Or. en

Amendement 231
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence, qui vise à garantir la réciprocité et à éliminer les pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables;

Amendement

27. accueille favorablement la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence ***entre les compagnies aériennes de l'Union et celles de pays tiers***, qui vise à garantir la réciprocité et à éliminer les pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables;

Or. en

Amendement 232

Sander Loones

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. accueille favorablement la ***révision du*** règlement (CE) n° 868/2004 ***sur la sauvegarde de la loyauté de la concurrence, qui vise à garantir la réciprocité et à éliminer les pratiques déloyales, y compris les prétendues aides d'État octroyées aux compagnies aériennes de certains pays tiers; estime que la transparence dans la clause de concurrence loyale est un élément essentiel pour garantir des conditions de concurrence équitables;***

Amendement

27. accueille favorablement la ***proposition de la Commission de réviser le*** règlement (CE) n° 868/2004 ***pour remédier aux pratiques déloyales actuelles, telles que des aides d'État sélectives, qui ne sont ni appropriées ni efficaces, en faisant ainsi la lumière sur les principales préoccupations en matière de distorsions potentielles de*** concurrence;

Or. en

Amendement 233

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. souligne que les externalités environnementales produites par l'industrie des transports aériens devraient être soigneusement prises en compte lors de l'élaboration de la politique et de la législation relatives à l'aviation de l'Union ainsi que dans l'application des règles de concurrence de l'Union, en particulier dans le cadre de l'analyse des avantages et de la compatibilité des mesures d'aides d'État; souligne, à cet égard, qu'en internalisant le principe du pollueur-payeur, l'Union et les États membres devraient parvenir à une concurrence loyale dans le secteur des transports aériens ainsi que dans l'ensemble du secteur des transports intermodaux;

Or. en

Amendement 234
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. réaffirme que la contribution apportée par l'aviation à la connectivité de l'Union tant au niveau interne, entre les États membres, qu'avec les pays tiers est vitale; est d'avis que l'aviation joue un rôle décisif dans l'intégration et dans la compétitivité de l'Union et apporte un soutien capital à la croissance économique et à la création d'emplois; fait observer que la connectivité générale

de l'Union repose en grande partie sur les services aériens prestés par les transporteurs aériens de l'Union;

Or. en

Amendement 235
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. souligne, toutefois, que ni une tendance inacceptable au protectionnisme ni les seules mesures visant à assurer la loyauté de la concurrence ne sauraient garantir la compétitivité du secteur aéronautique de l'Union;

Or. en

Amendement 236
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

Amendement

28. souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission, tous les aéroports financés par le budget de l'Union devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfices par rapport aux coûts, afin d'éviter le financement d'aéroports fantômes en Europe; demande à la Commission européenne de dresser une liste publique de ces aéroports fantômes potentiels;

supprimé

Amendement 237
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission, tous les aéroports financés par le budget de l'Union devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfices par rapport aux coûts, afin d'éviter le financement d'aéroports fantômes en Europe; demande à la Commission européenne de dresser une liste publique de ces aéroports fantômes potentiels;

Amendement

28. **accueille favorablement la simplification des règles relatives aux investissements publics dans les ports et les aéroports, dans la culture et dans les régions périphériques effectuée par la Commission;** souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission, tous les aéroports financés par le budget de l'Union **ou par la Banque européenne d'investissement** devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfices par rapport aux coûts **et sur leur viabilité économique et opérationnelle à moyen et à long terme**, afin d'éviter le financement d'aéroports fantômes en Europe, **tout en gardant à l'esprit les cas exceptionnels des régions insulaires et faiblement peuplées de l'Union;** demande à la Commission européenne de dresser une liste publique de ces aéroports fantômes potentiels;

Or. en

Amendement 238
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission, tous les aéroports financés

Amendement

28. souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission **et en tenant compte des**

par le budget de l'Union devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfiques par rapport aux coûts, afin d'éviter le financement d'aéroports fantômes en Europe; demande à la Commission européenne de dresser une liste publique de ces aéroports fantômes potentiels;

besoins en matière de raccordement des régions ultrapériphériques et périphériques, tous les aéroports financés par le budget de l'Union devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfiques par rapport aux coûts, afin d'éviter le financement d'aéroports fantômes en Europe; demande à la Commission européenne de dresser une liste publique de ces aéroports fantômes potentiels;

Or. en

Amendement 239
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission, tous les aéroports financés par le budget de l'Union devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfiques par rapport aux coûts, afin d'éviter le financement d'aéroports fantômes en Europe; ***demande à la Commission européenne de dresser une liste publique de ces aéroports fantômes potentiels;***

Amendement

28. souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission, tous les aéroports financés par le budget de l'Union devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfiques par rapport aux coûts, afin d'éviter le financement d'aéroports fantômes en Europe;

Or. en

Amendement 240
Gabriel Mato, Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

Amendement

28. souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission, tous les aéroports financés par le budget de l'Union devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfices par rapport aux coûts, afin d'éviter le financement d'aéroports fantômes en Europe; **demande à la Commission européenne de dresser une liste publique de ces aéroports fantômes potentiels;**

28. souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission, tous les aéroports financés par le budget de l'Union devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfices par rapport aux coûts, afin d'éviter le financement d'aéroports fantômes en Europe;

Or. es

Amendement 241
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission, tous les aéroports financés par le budget de l'Union devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfices par rapport aux coûts, afin **d'éviter le** financement d'aéroports fantômes en Europe; demande à la Commission européenne de dresser une liste publique de ces aéroports fantômes potentiels;

Amendement

28. souligne que, conformément aux lignes directrices actuelles de la Commission, tous les aéroports financés par le budget de l'Union devraient se fonder sur une analyse positive des bénéfices par rapport aux coûts, afin **de mettre un terme au** financement d'aéroports fantômes en Europe; demande à la Commission européenne de dresser une liste publique de ces aéroports fantômes potentiels;

Or. en

Amendement 242
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. fait observer que la Commission devrait tenir compte des externalités qui justifient la gestion intégrée d'infrastructures publiques telles que les aéroports ou les ports; souligne que la libéralisation forcée des services et des infrastructures de transports a souvent engendré des situations chaotiques et dégradé les conditions sociales d'emploi et la qualité des services de transports auxquels le consommateur final a accès;

Or. en

Amendement 243
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. insiste sur l'importance de sauvegarder la transparence et la neutralité des informations de vol, de garantir des conditions de concurrence équitables sur le marché et, enfin, de protéger la capacité des consommateurs européens à prendre des décisions en toute connaissance de cause, et invite dès lors la Commission à se conformer à ces principes lorsqu'elle révisé le code de conduite pour l'utilisation des systèmes informatisés de réservation et le règlement relatif aux services aériens;

Or. en

Amendement 244
Brian Hayes

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. insiste sur l'importance de sauvegarder la transparence des informations de vol, de garantir des conditions de concurrence équitables sur le marché et, enfin, de protéger la capacité des consommateurs européens à prendre des décisions en toute connaissance de cause, et invite dès lors la Commission à se conformer à ces principes lorsqu'elle révisé le code de conduite pour l'utilisation des systèmes informatisés de réservation et le règlement relatif aux services aériens;

Or. en

Amendement 245
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. insiste sur l'importance de sauvegarder la transparence des informations de vol, de garantir des conditions de concurrence équitables sur le marché et, enfin, de protéger la capacité des consommateurs européens à prendre des décisions en toute connaissance de cause, et invite dès lors la Commission à se conformer à ces principes lorsqu'elle révisé le code de conduite pour l'utilisation des systèmes informatisés de réservation et le règlement relatif aux services aériens;

Or. en

Amendement 246
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. insiste sur l'importance de sauvegarder la transparence des informations de vol, de garantir des conditions de concurrence équitables sur le marché et, enfin, de protéger la capacité des consommateurs européens à prendre des décisions en toute connaissance de cause, et invite dès lors la Commission à se conformer à ces principes lorsqu'elle révisé le code de conduite pour l'utilisation des systèmes informatisés de réservation et le règlement relatif aux services aériens;

Or. en

Amendement 247
Gabriel Mato, Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. invite la Commission à ouvrir la concurrence dans le secteur des transports afin d'achever le marché unique, notamment dans les États membres où les réseaux portuaires et aéroportuaires publics sont gérés et monopolisés par le gouvernement central ou lorsque ces réseaux entraînent systématiquement des déficits publics;

supprimé

Or. es

Amendement 248
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. invite la Commission à ouvrir la concurrence dans le secteur des transports afin d'achever le marché unique, notamment dans les États membres où les réseaux portuaires et aéroportuaires publics sont gérés et monopolisés par le gouvernement central ou lorsque ces réseaux entraînent systématiquement des déficits publics;

supprimé

Or. es

Amendement 249
Bernard Monot

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. invite la Commission à ouvrir la concurrence dans le secteur des transports afin d'achever le marché unique, notamment dans les États membres où les réseaux portuaires et aéroportuaires publics sont gérés et monopolisés par le gouvernement central ou lorsque ces réseaux entraînent systématiquement des déficits publics;

supprimé

Or. fr

Amendement 250
Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. invite la Commission à ouvrir la concurrence dans le secteur des transports afin d'achever le marché unique, notamment dans les États membres où les réseaux portuaires et aéroportuaires publics sont gérés et monopolisés par le gouvernement central ou lorsque ces réseaux entraînent systématiquement des déficits publics;

supprimé

Or. en

Amendement 251
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. invite la Commission à ouvrir la concurrence dans le secteur des transports afin d'achever le marché unique, notamment dans les États membres où les réseaux portuaires et aéroportuaires publics sont gérés et monopolisés par le gouvernement central ou lorsque ces réseaux entraînent systématiquement des déficits publics;

29. invite la Commission à évaluer les possibilités d'ouverture à la concurrence du secteur des transports afin d'achever le marché unique, le cas échéant, en continuant d'accorder la priorité à la protection du raccordement des régions insulaires et périphériques;

Or. en

Amendement 252
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. invite la Commission à ouvrir la concurrence dans le secteur des transports

29. invite la Commission à ouvrir la concurrence dans le secteur des transports

afin d'achever le marché unique, notamment dans les États membres où les réseaux portuaires et aéroportuaires publics sont gérés et monopolisés par *le* gouvernement central ou lorsque ces réseaux entraînent systématiquement des déficits publics;

afin d'achever le marché unique, notamment dans les États membres où les réseaux portuaires et aéroportuaires publics sont gérés et monopolisés par *un* gouvernement central ou *régional ou* lorsque ces réseaux entraînent systématiquement des déficits publics *et fonctionnent à perte*;

Or. en

Amendement 253
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. invite la Commission à *ouvrir la concurrence* dans le secteur des transports *afin d'achever le marché unique, notamment dans les États membres où les réseaux portuaires et aéroportuaires publics sont gérés et monopolisés par le gouvernement central ou lorsque ces réseaux entraînent systématiquement des déficits publics*;

Amendement

29. invite la Commission à *garantir l'efficacité environnementale et économique* dans le secteur des transports *en respectant pleinement le droit des États membres à réguler les transports en fonction de leurs objectifs de politique publique générale; déplore que le dumping social soit particulièrement présent dans le secteur des transports*;

Or. en

Amendement 254
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. *demande à la Commission d'évaluer si l'imposition de plateformes spécifiques, sur la base des plus de 1 000 accords bilatéraux entre des États*

Amendement

supprimé

membres et des pays tiers, est préjudiciable à la concurrence et aux intérêts des consommateurs;

Or. en

Amendement 255
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

Amendement

30. demande à la Commission d'évaluer si l'imposition de plateformes spécifiques, sur la base des plus de 1 000 accords bilatéraux entre des États membres et des pays tiers, est préjudiciable à la concurrence et aux intérêts des consommateurs;

supprimé

Or. en

Amendement 256
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 bis. prend acte de l'importance que revêt un cadre réglementaire favorable pour que les aéroports attirent et mobilisent des investissements privés; estime que l'évaluation de la directive relative aux redevances aéroportuaires effectuée par la Commission, combinée à une consultation efficace des compagnies et aéroports, devrait aider à déterminer si les dispositions actuelles constituent un outil efficace pour favoriser la

concurrence et faire avancer les intérêts des consommateurs européens, ou si une réforme s'impose;

Or. en

Amendement 257
Gabriel Mato, Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

31. invite la Commission à examiner l'accord aérien bilatéral entre l'Espagne et la Fédération de Russie qui oblige tous les vols passant par la Sibérie à décoller de la plate-forme aéroportuaire de Madrid ou à y atterrir, ce qui confère un avantage déloyal au transporteur national Iberia;

supprimé

Or. es

Amendement 258
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

31. invite la Commission à examiner l'accord aérien bilatéral entre l'Espagne et la Fédération de Russie qui oblige tous les vols passant par la Sibérie à décoller de la plate-forme aéroportuaire de Madrid ou à y atterrir, ce qui confère un avantage déloyal au transporteur national Iberia;

supprimé

Or. es

Amendement 259
Bernard Monot

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

31. invite la Commission à examiner l'accord aérien bilatéral entre l'Espagne et la Fédération de Russie qui oblige tous les vols passant par la Sibérie à décoller de la plate-forme aéroportuaire de Madrid ou à y atterrir, ce qui confère un avantage déloyal au transporteur national Iberia;

supprimé

Or. fr

Amendement 260
Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

31. invite la Commission à examiner l'accord aérien bilatéral entre l'Espagne et la Fédération de Russie qui oblige tous les vols passant par la Sibérie à décoller de la plate-forme aéroportuaire de Madrid ou à y atterrir, ce qui confère un avantage déloyal au transporteur national Iberia;

supprimé

Or. en

Amendement 261
Ivana Maletić

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

31. invite la Commission à examiner l'accord aérien bilatéral entre l'Espagne et la Fédération de Russie qui oblige tous

31. invite la Commission à examiner les accords aériens bilatéraux entre les États membres et les pays tiers en vue de

les vols passant par la Sibérie à décoller de la plate-forme aéroportuaire de Madrid ou à y atterrir, ce qui confère un avantage déloyal au transporteur national Iberia;

garantir la loyauté de la concurrence;

Or. en

Amendement 262
Alfred Sant

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. invite la Commission à examiner *l'accord aérien bilatéral entre l'Espagne et la Fédération de Russie qui oblige tous les vols passant par la Sibérie à décoller de la plate-forme aéroportuaire de Madrid ou à y atterrir, ce qui confère un avantage déloyal au transporteur national Iberia;*

Amendement

31. invite la Commission à examiner *les accords aériens bilatéraux lorsqu'il existe des preuves que de tels accords ont des effets de distorsion du marché unique;*

Or. en

Amendement 263
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution

31 bis. invite la Commission à examiner les éventuelles répercussions du Brexit sur la concurrence dans le secteur aéronautique et à y remédier, en particulier en cas de conséquences sur le statut du Royaume-Uni de partie à l'accord sur l'espace aérien commun européen, ce qui restreindrait les déplacements vers et depuis toutes les destinations de l'Union;

Amendement

Or. en

Amendement 264
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 bis. considère que la création de conditions de concurrence équitables pour les entreprises sur le marché intérieur dépend aussi d'une lutte énergique contre le dumping social;

Or. en

Amendement 265
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 31 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 ter. demande à la Commission de continuer de traiter les effets à long terme de l'interruption des discussions sur une future législation au titre de la stratégie de l'aviation de l'Union;

Or. en

Amendement 266
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 31 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 ter. met en avant qu'il est indispensable d'évaluer l'application des règles de concurrence aux concentrations en prenant en considération le marché intérieur dans son ensemble;

Or. en

Amendement 267

Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 31 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 quater. accueille favorablement l'analyse d'impact initiale et la consultation publique sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire lancée par la Commission;

Or. en

Amendement 268

Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 31 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 quinquies. invite la Commission à prendre des mesures supplémentaires contre les pratiques commerciales déloyales dont les partenaires commerciaux de plus grande taille se rendent coupables, en particulier contre celles qui nuisent aux agriculteurs et aux consommateurs, afin d'améliorer la transparence et la sécurité juridique au sein de la chaîne d'approvisionnement

alimentaire; estime qu'il est indispensable de donner aux agriculteurs des moyens d'agir sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire grâce à des mesures relatives à la transparence, qui leur permettent de prendre des décisions éclairées, pour le plus grand bénéfice tant des agriculteurs que des consommateurs; demande à la Commission de veiller à ce que la politique de concurrence prenne en considération les intérêts des producteurs agricoles et des organisations de producteurs agricoles en garantissant la loyauté de la concurrence et de l'accès au marché intérieur;

Or. en

Amendement 269
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. demande à la Commission d'analyser dans quelle mesure l'absence de concurrence dans certaines parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pourrait avoir une incidence sur les prix et sur la viabilité de nombreux producteurs agricoles;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 270
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. demande à la Commission d'analyser dans quelle mesure *l'absence* de

Amendement

32. demande à la Commission d'analyser dans quelle mesure *la politique*

concurrence *dans certaines parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pourrait avoir une incidence sur les prix et sur la viabilité de nombreux* producteurs agricoles;

de concurrence *devrait être adaptée afin de garantir la stabilité des prix et des revenus décents aux* producteurs agricoles, *y compris en examinant l'extension des dérogations existantes dans le secteur agricole et l'extension des instruments de concurrence afin d'agir contre les entreprises au bout de la chaîne d'approvisionnement agricole, telles que les distributeurs et les supermarchés, qui faussent les marchés agricoles; se déclare préoccupé par la concentration croissante parmi les producteurs d'intrants agricoles, y compris par la concentration qui doit avoir lieu entre Bayer et Monsanto;*

Or. en

Amendement 271

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. demande à la Commission d'analyser dans quelle mesure l'absence de concurrence dans certaines parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pourrait avoir une incidence sur les prix *et* sur la viabilité de nombreux producteurs agricoles;

Amendement

32. demande à la Commission d'analyser dans quelle mesure l'absence de concurrence dans certaines parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pourrait avoir une incidence sur les prix, sur la viabilité de nombreux producteurs agricoles *et sur le choix de variétés adaptées aux conditions agro-écologiques;*

Or. en

Amendement 272

Alfred Sant

Proposition de résolution Paragraphe 32

PE615.197v01-00

136/148

AM\1140417FR.docx

Proposition de résolution

32. demande à la Commission d'analyser dans quelle mesure l'absence de concurrence dans certaines parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pourrait avoir une incidence sur les prix et sur la viabilité de nombreux producteurs agricoles;

Amendement

32. demande à la Commission d'analyser dans quelle mesure l'absence de concurrence dans certaines parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pourrait avoir une incidence sur les prix et sur la viabilité de nombreux producteurs agricoles, ***en particulier des petits exploitants***;

Or. en

Amendement 273
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. demande à la Commission d'analyser dans quelle mesure l'absence de concurrence dans certaines parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pourrait avoir une incidence sur les prix et sur la viabilité de nombreux producteurs agricoles;

Amendement

32. demande à la Commission d'analyser dans quelle mesure l'absence de concurrence dans certaines parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pourrait avoir une incidence sur les prix et sur la viabilité de nombreux producteurs agricoles ***et organisations de producteurs***;

Or. en

Amendement 274
Ivana Maletić

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. demande à la Commission d'analyser ***dans quelle mesure l'absence*** de concurrence dans certaines parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ***pourrait avoir une incidence*** sur les prix et

Amendement

32. demande à la Commission d'analyser ***l'incidence de la faiblesse*** de la concurrence dans certaines parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire sur les prix et sur la viabilité de nombreux

sur la viabilité de nombreux producteurs agricoles;

producteurs agricoles;

Or. en

Amendement 275

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. se félicite de l'enquête détaillée menée par la Commission sur la concentration entre Monsanto et Bayer; est profondément préoccupé par le fait que, si cette concentration venait à être autorisée, jusqu'à 60 % des semences brevetées dans le monde et 64 % des pesticides/herbicides du monde seraient possédés et commercialisés par trois entreprises (à savoir Chem China-Syngenta, Du Pont-Dow et Bayer-Monsanto); souligne qu'un tel niveau de concentration provoquerait inévitablement une augmentation des prix, une plus grande dépendance économique et technologique des agriculteurs vis-à-vis de quelques plateformes d'achat mondiales intégrées uniques, une réduction de la diversité des semences, le détournement des activités d'innovation de la recherche d'un modèle de production respectueux de l'environnement et de la biodiversité, et, enfin, la diminution des innovations en raison d'une concurrence moindre; demande, dès lors, à la Commission d'examiner soigneusement la situation, qui est que plusieurs opérations de concentration ont lieu simultanément dans le secteur, lorsqu'elle étudie le niveau de concentration et les effets sur la concurrence desdites concentrations sur

les divers marchés concernés;

Or. en

Amendement 276

Barbara Kappel

Proposition de résolution

Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. met en évidence que, selon le rapport spécial n° 24/2016 de la Cour des comptes européenne, par le passé, les États membres n'ont en grande partie pas respecté les règles en matière d'aides d'État, parce que le fait que la Commission ait simplifié la législation relative aux aides d'État afin de diminuer les charges administratives et d'améliorer la transparence a conduit les États membres à commettre de nombreuses erreurs dans la conception et l'application des régimes d'aides; invite la Commission à soutenir les autorités d'audit des États membres en ce qui concerne le contrôle de la conformité et de la qualité des règles en matière d'aides d'État; rappelle que la direction générale de la concurrence a toujours trois recommandations en cours, dont deux sont primordiales;

Or. en

Amendement 277

Theodor Dumitru Stolojan

Proposition de résolution

Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. reconnaît l'importance que revêt

un service européen de télépéage interopérable afin d'encourager la mobilité et le bien-être des consommateurs dans l'Union; porte néanmoins une attention particulière à la concurrence dans le secteur, étant donné que les entreprises présentes sur le marché devraient profiter de conditions équitables encouragées par les législateurs et les pouvoirs adjudicateurs; suit donc avec intérêt la refonte de la directive 2004/53/CE et de la décision 2009/750/CE sur l'interopérabilité du service européen de télépéage;

Or. en

Amendement 278
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. demande à la Commission, pour protéger les consommateurs et pour éviter les publicités trompeuses ou insinuatrices, de contraindre les entreprises qui font la publicité de produits alimentaires à mentionner ou à énumérer uniquement les caractéristiques des ingrédients effectivement présents dans le produit, leur interdisant par conséquent de faire la publicité d'ingrédients qui n'entrent pas dans la composition du produit, à moins que la présence ou l'absence de tels produits ne soit associée au développement de maladies congénitales;

Or. it

Amendement 279

Fulvio Martusciello

**Proposition de résolution
Paragraphe 32 ter(nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

32 ter. fait observer que les subventions et les préférences commerciales, telles que le système de préférences généralisées et le régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance, qui ont été octroyées à des pays tiers afin de promouvoir les droits de l'homme et du travail, mais qui revêtent également une importance décisive dans la promotion de la compétitivité de l'Union sur la scène internationale, doivent faire l'objet d'un suivi adéquat et être appliquées en accordant une attention particulière à leurs répercussions sur les industries de l'Union; demande dès lors à la Commission de suspendre la subvention ou la préférence si les pays tiers en abusent;

Or. en

**Amendement 280
Tibor Szanyi**

**Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. maintient qu'il importe d'instaurer un environnement réglementaire cohérent et fonctionnel, en autorisant l'adaptation de la politique de concurrence aux particularités agricoles; observe que cette mesure contribuerait à consolider la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire en ciblant les causes premières des

déséquilibres des forces, améliorant ainsi l'efficacité du marché et la sécurité juridique;

Or. en

Amendement 281
Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. rappelle que la Commission étudie les décisions fiscales anticipées du Luxembourg vis-à-vis de McDonald's depuis juin 2014, qu'elle a décidé d'ouvrir une procédure d'enquête officielle en décembre 2015 et qu'elle n'a jusqu'à présent pris aucune décision finale; demande à la Commission de déployer tous les efforts nécessaires pour prendre une décision finale en la matière dans un futur proche;

Or. en

Amendement 282
Alain Cadec, Alain Lamassoure, Angélique Delahaye, Michel Dantin, Anne Sander

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. demande à la Commission de mettre en place un cadre réglementaire contraignant au niveau de l'Union pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire qui nuisent aux producteurs ;

Amendement 283
Jonás Fernández, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. considère que l'adoption de l'euro par les États membres qui n'ont toujours pas adhéré à la monnaie unique améliorerait les conditions de concurrence au sein du marché intérieur;

Or. en

Amendement 284
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 32 quater(nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 quater. invite la Commission à effectuer régulièrement une évaluation de la protection effective des droits de propriété intellectuelle dans les États membres, lesquels constituent un élément essentiel au bon fonctionnement des politiques de concurrence; est d'avis que la protection des marques commerciales est cruciale pour recenser et distinguer les produits sur le marché; fait observer que, sans les marques commerciales et la capacité d'établir une différence entre leurs produits, les fabricants sont confrontés à des obstacles difficiles, voire impossibles, à surmonter pour entrer sur de nouveaux marchés; estime qu'en axant la concurrence sur les prix, les fabricants détenant de petites parts de marché rencontrent également des difficultés à

*renforcer leur position sur le marché;
considère que la suppression des marques
commerciales ou la limitation de leur
utilisation créent une entrave
considérable à l'entrée sur le marché et
sont un aspect indispensable de la
liberté et de la loyauté de la concurrence
dans l'Union;*

Or. en

Amendement 285

Alain Cadec, Anne Sander, Angélique Delahaye, Alain Lamassoure, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*32 ter. rappelle que le Parlement
européen a déjà appelé la Commission et
les autorités nationales de la concurrence
à répondre aux inquiétudes soulevées par
l'impact cumulé, d'une part, de la
concentration rapide du secteur de la
distribution au niveau national et, d'autre
part, du développement des alliances de
grands distributeurs au niveau européen
et international, aussi bien sur l'amont de
la chaîne d'approvisionnement
alimentaire que sur les distributeurs et les
consommateurs; estime que cette
évolution structurelle fait craindre de
possibles alignements stratégiques, un
recul de la concurrence et un
rétrécissement des marges pour
l'investissement et l'innovation dans la
chaîne d'approvisionnement alimentaire;*

Or. fr

Amendement 286

Fulvio Martusciello

Proposition de résolution

Paragraphe 32 ter (nouveau)

32 ter. demande à la Commission de faire en sorte que les pays entrés dans l'Union après janvier 2017 respectent la période de transition établie par la directive 2008/118/CE du Conseil, déjà prévue pour la Roumanie et la Grèce, concernant l'exonération de la taxe sur les produits fournis par des boutiques exemptées; demande en outre, afin de respecter le principe d'harmonisation de la législation roumaine avec les directives européennes et les dispositions de l'accord de libre-échange approfondi et complet, en particulier avec ses articles 110, 143 et 152, ainsi qu'avec le droit de propriété protégé par l'article premier du protocole additionnel à la convention européenne des droits de l'homme, que les boutiques hors taxes situées à l'extérieur des aéroports ou des ports poursuivent leurs activités pour la même durée prévue dans des cas similaires;

Or. it

Amendement 287

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 32 ter (nouveau)

32 ter. prie instamment la Commission d'évaluer la façon dont les concentrations dans le secteur agricole pourraient sérieusement entraver l'efficacité de la concurrence, non pas en recourant à un test conçu de manière étroite qui se contenterait d'étudier les effets d'une concentration sur les prix et sur la production, mais en évaluant la totalité

des coûts sociaux de telles concentrations et en tenant compte plus largement de leur incidence sur la protection environnementale, comme elle est obligée de le faire en vertu de l'article 11 du traité FUE et des obligations internationales relatives à la biodiversité que devraient respecter les États membres et l'Union;

Or. en

Amendement 288

Pervenche Berès, Eric Andrieu, Marc Tarabella, Hugues Bayet, Alfred Sant

Proposition de résolution

Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 ter. exhorte la Commission à s'opposer sans plus tarder à l'acquisition de Monsanto par Bayer; rappelle que cette acquisition donnerait naissance à la plus grande entreprise de semences et de pesticides intégrés au monde, laquelle posséderait le premier portefeuille d'herbicides non sélectifs, de semences et de caractères agronomiques et d'agriculture numérique; souligne que ce monopole extrêmement dangereux mettrait gravement en péril l'agriculture et les citoyens de l'Union;

Or. en

Amendement 289

Michel Reimon

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 32 quater (nouveau)

32 quater. *prend acte du fait que la Commission a adopté des lignes directrices relatives aux aides d'État pour la protection environnementale et l'énergie en 2014, dans le cadre plus large de ses efforts pour encourager l'intégration du marché des sources d'énergie renouvelables afin d'éviter les distorsions de concurrence; met, toutefois, en évidence que les engagements juridiquement contraignants pris par les États membres dans le cadre de la conférence sur le climat COP21 ne peuvent pas être tenus sans mesures (étatiques) concrètes en faveur de la promotion et du financement de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables; souligne, à cet égard, qu'aucune ligne directrice dans le domaine des aides d'État et de l'énergie ne peut plus exclure de son champ d'action l'énergie nucléaire et l'extraction des énergies fossiles, des secteurs comptant parmi les principaux bénéficiaires de subventions étatiques;*

Or. en

Amendement 290
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 32 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 quater. *invite l'État italien à annuler toutes les concessions de voies entourant des zones urbaines (appelées «périphériques») lorsque ces concessions entraînent le paiement d'un péage; invite l'Italie, plus spécifiquement, à annuler la concession du périphérique de Naples, devenu, en raison de la densité du trafic,*

une véritable voie urbaine;

Or. it

Amendement 291
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 32 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 septies. met l'accent sur la nécessité de lutter contre les appels au boycott collectif en ce qu'ils constituent des restrictions de concurrence «par objet», et ce indépendamment des motifs de ces boycotts collectifs;

Or. en

Amendement 292
Sander Loones
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

Amendement

33. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil *et* à la Commission *ainsi qu'aux parlements nationaux des États membres.*

33. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, *aux autorités nationales de concurrence et, le cas échéant, aux autorités régionales de concurrence.*

Or. en